



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre, le conseil municipal de la commune de WINTZENHEIM, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge NICOLE, Maire.

Présents :

Daniel LEROY - Lucette SPINHIRNY - Denis ARNDT - Patrice DUSSEL - Dominique SCHAFFHAUSER - Dominique HEROLD - Carine NAGL - Ludovic CAMPITELLI - Marie-Jeanne BASSO - Isabel FREUDENREICH - Luca BASSO - Sébastien LIGIBEL - Mireille WEISS - Emmanuel AQUINO - Benoît FREYBURGER - Jean-Marc KEMPF - Sandrine MEYER - Alexis STRUSS - Danièle ARNOLD - Daniel OUGIER - Claude KLINGER ZIND - Christelle OHRESSER - Dominique CHERY - Jean-Marie MULLER

Pouvoirs :

Geneviève SCHOFF donne pouvoir à Dominique SCHAFFHAUSER

Clara BEAUFRAND donne pouvoir à Luca BASSO

Nathalie PEREZ donne pouvoir à Carine NAGL

Corinne BUEB donne pouvoir à Mireille WEISS

Date de convocation : jeudi 18 septembre 2025

Présents : 25

Pouvoirs : 4

Votants : 29

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux articles L. 2121-15 et L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Luca BASSO est DESIGNE** secrétaire de séance du conseil municipal du 25 septembre 2025.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 juin 2025

Monsieur le Maire : Sur l'approbation du procès-verbal, aucune remarque ne nous est parvenue jusqu'à présent. Est-ce qu'il y aurait des remarques ce soir ?

Claude KLINGER-ZIND : Oui, au point 17, concernant les horaires du relais lecture. Il y a un petit souci, parce qu'on vous avait posé la question, vu qu'il y avait des horaires différents entre la délibération et le règlement intérieur. Suite à cette question, nous avons eu la réponse de Monsieur LEROY, qui dit, à Wintzenheim, c'est le

premier samedi et c'est à Logelbach, le vendredi après-midi. Il y a une erreur entre le règlement intérieur, il sera corrigé.

Monsieur le Maire : C'était l'inverse.

Claude KLINGER-ZIND : Oui, déjà d'une et de deux, il y a un petit souci, parce qu'en fait, vous avez modifié la délibération du dernier conseil, alors qu'il suffit de faire une rectification de cette délibération. Vous ne pouvez pas modifier une délibération qui a été votée. Ce n'est pas le texte qu'on a voté, qu'on a eu le jour-là. Vous l'avez modifié entre-temps.

Monsieur le Maire : Les horaires ? Il y a eu effectivement une inversion. On reprendra une délibération le mois prochain, merci.

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 4 voix contre, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 26 juin 2025.

Annexe 1 : Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 juin 2025

3. Annulation des amortissements non obligatoires et application exclusive de l'amortissement obligatoire au Budget Annexe de la RMACTW

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

La délibération du 23 septembre 2016 concernant le budget annexe de la RMACTW a fixé que l'amortissement se réalise uniquement quand cela est obligatoire. Jusqu'à cette date, en plus des amortissements réglementairement obligatoires, certains amortissements dits *facultatifs* étaient constatés. Ainsi, les amortissements non obligatoires passés avant 2016 doivent être annulés.

Cette régularisation concerne le compte 2152 « Installations de voirie », pour un montant de 3 035,16 € et le compte 21538 « Autres réseaux » pour un montant de 291 249,87 €. Ces écritures sont d'ordre non budgétaire par le Trésorier public et prendront la forme suivante :

- Débit du compte 28152 pour 3 035,16 €,
- Débit du compte 281538 pour 291 249,87 €,
- Crédit au compte 1068 pour un montant total de 294 285,03 €.

Il est précisé que cette opération constitue une simple régularisation patrimoniale et n'aura aucune incidence sur le résultat budgétaire de l'exercice.

Jean-Marie MULLER : Bonsoir. Juste une remarque concernant ces amortissements *facultatifs*, si j'ai bien compris, avant 2016. À l'époque, vous les avez constatés, ce qui doit être une charge pour l'exercice, je pense, ou les exercices antérieurs. Et alors, actuellement, vous voulez les annuler, mais quel est l'intérêt ? Je ne vois pas trop l'intérêt s'il n'y a aucune incidence.

Monsieur le Maire : C'est la trésorerie qui a demandé, sinon, on ne l'aurait pas passé.

Jean-Marie MULLER : Parce que, franchement, je ne vois pas l'intérêt. Enfin, si ça n'a aucune incidence.

Monsieur le Maire : C'est le trésorier qui a fait une remarque.

Jean-Marie MULLER : D'accord, c'est bon.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2321-2 avec ses dispositions relatives à la comptabilité publique et à la gestion des immobilisations,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57, précisant les modalités de constatation des amortissements des immobilisations,

VU la délibération du 23 septembre 2016 fixant la pratique de l'amortissement que des biens concernés par l'amortissement obligatoire relevant du budget annexe de la RMACTW,

Le conseil municipal, à l'unanimité, par 25 voix pour et 4 abstentions :

- **ANNULE** les amortissements non obligatoires comptabilisés avant la délibération du 23 septembre 2016, relatifs aux comptes 2152 « *Installations de voirie* » pour un montant de 3 035,16 € et 1538 « *Autres réseaux* » pour un montant de 291 249,87 €,
- **CONSTATE** que les écritures correspondantes, réalisées par le Comptable public, seront d'ordre non budgétaire,
- **DECIDE** qu'à compter de l'exercice 2016, seuls les amortissements obligatoires sont pratiqués, et qu'aucun amortissement n'est enregistré sur les comptes 2152 et 21538, cette opération étant sans incidence sur le résultat budgétaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4. Admission en non-valeur des créances irrecouvrables du budget principal

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

Afin d'apurer périodiquement les comptes, le Service de Gestion Comptable propose l'admission en non-valeur de différentes créances irrécouvrables, notamment du fait du débiteur dont l'insolvabilité ou la disparition est établie et après avoir essayé par tous moyens d'obtenir le recouvrement.

Parmi ces créances irrécouvrables, on distingue deux types :

- Les admissions en non-valeur, créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuite, combinaison infructueuse d'actes). Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.
- Les créances éteintes. On constate l'extinction de ces créances, définitivement effacées, consécutivement à la liquidation judiciaire. Ces créances sont annulées par décision judiciaire (clôture insuffisante d'actif, règlement judiciaire, surendettement décision d'effacement de dette). Pour ces créances éteintes, la ville et la trésorerie ne pourront plus intenter d'action de recouvrement.

Ces admissions en non-valeur constituent des actes de renonciation et de libéralités qui sont soumises à délibération du conseil municipal, conformément à l'article L 2541-12 9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les recettes à admettre en non-valeur sont récapitulées dans le tableau ci-dessous et s'élèvent à la somme de 4 058.19 € TTC.

| Exercice | Montant à recouvrer TTC | Objet | Motif de la présentation |
|----------|-------------------------|--|--------------------------|
| 2019 | 150.00 € | Amende forfaitaire pour le dépôt de déchets rue Louise Jordan à Logelbach | Poursuite sans effet |
| 2020 | 569.63 € | Taxe locale sur la publicité extérieure de l'année 2020 du magasin la Halle aux chaussures à Logelbach | Poursuite sans effet |
| 2020 | 3 188.56 € | Location de la halle des fêtes et consommations d'électricité et de gaz par Mieux Vivre Europe | PV de carence |
| 2021 | 150.00 € | Amende forfaitaire pour le dépôt de déchets rue René Schmitt à Wintzenheim | Personne disparue |

A l'appui de ces demandes, le Trésor Public a justifié le caractère irrécouvrable de ces créances.

Le conseil municipal, par 27 voix pour et 2 abstentions :

- **ADMET** en non-valeur pour un montant de 4 058.19 € les créances telles qu'indiquées dans l'état ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5. Approbation de la vente de la balayeuse

Rapporteur : Denis ARNDT

Dans le cadre du renouvellement du parc des véhicules routiers des services techniques, en 2025, l'acquisition d'une nouvelle balayeuse s'est révélée nécessaire.

L'achat a été réalisée par l'intermédiaire de l'UGAP pour un montant de 242 090,84 € TTC (Balayeuse Bucher Cirycat et Laveuse CtyLav).

L'ancienne balayeuse datant de 2014 peut être vendue à TPServices pour un montant de 8000 € HT soit 9600,00€ TTC. Il s'agit maintenant d'accepter cette vente.

Denis ARNDT : *Elle est arrivée hier. La nouvelle balayeuse a une capacité de 5 m3, alors que l'ancienne balayeuse avait une capacité d'à peine 2 m3. Et vu le nombre de kilomètres qu'on a à faire, l'utilisateur aura besoin de beaucoup moins venir au parc pour la vider.*

Monsieur le Maire : Des questions ? Des observations ?

Claude KLINGER-ZIND : *Oui, j'ai une question. Pourquoi vous ne l'avez pas mise sur le site internet d'enchère des collectivités ? Agora, ou comment ça s'appelle ? Beaucoup de matériel est vendu là-dessus et on l'a déjà utilisé beaucoup de fois. Pourquoi là, on ne l'a pas fait ?*

Monsieur le Maire : *Déjà que l'offre à 8000 euros est déjà au-dessus de ce qu'on pouvait espérer. Parce que, franchement, qu'est-ce que nous avons eu comme ennuis avec cette machine. Elle est constamment en panne. Vous l'avez bien vu. Elle ne circulait plus depuis un moment. Constamment des réparations. On a déjà dépensé pas mal d'argent.*

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 4 abstentions :

- **APPROUVE** la vente de la balayeuse Mathieu à TPService pour un montant de 8000 € HT soit 9600,00€ TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à céder ce bien mobilier au prix fixé,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6. Approbation de la convention d'occupation d'un terrain en forêt communal avec le Club Vosgien

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Le club vosgien est bénéficiaire depuis de nombreuses années d'un droit d'occupation de la parcelle forestière n°22 pour y maintenir la stèle érigée à la mémoire d'Aloyse MEYER, Président fondateur de la section du club vosgien de Wintzenheim.

Il est question aujourd'hui de renouveler la convention d'occupation de cette parcelle qui est arrivée à échéance.

La convention est renouvelée pour une durée d'un an reconductible tacitement sans pouvoir excéder dix ans.

Le droit d'occupation est accordé à titre gratuit sous réserve pour l'occupant de veiller au bon entretien de la parcelle allouée.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention d'occupation conclue avec le Club Vosgien pour la mise à disposition de la parcelle n°22,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 2 : Convention d'occupation d'un terrain en forêt communal avec le club vosgien

7. Cession au Crédit Mutuel Aménagement Foncier des parcelles 654, 656, 658, 660, 662, 664 et 666 section 33 situées au Flachsland

Rapporteur : Denis ARNDT

Dans le cadre de la réalisation du projet du lotissement du Flachsland, un réseau de voirie doit être créée en cohérence avec l'Orientation d'Aménagement et de Programmation prévue dans le Plan Local d'Urbanisme.

Le Crédit Mutuel Aménagement Foncier, maître d'ouvrage de cette opération, s'est porté acquéreur des terrains de l'ensemble de la zone.

Dans ce cadre, 7 parcelles appartenant à la commune sont nécessaires à la réalisation de la future voirie. Le Crédit Mutuel Aménagement Foncier doit pouvoir en devenir propriétaire afin de les aménager en voie principale du lotissement en vue de les rétrocéder à la commune à la fin des travaux qui les intégrera dans le domaine public de selon une convention restant à établir.

Représentant un total de 2,47 ares, il s'agit des terrains suivants :

- Parcelle n°654 – section 33 : 0,25 are
- Parcelle n°656 – section 33 : 0,24 are

- Parcelle n°658 – section 33 : 0,29 are
- Parcelle n°660 – section 33 : 0,41 are
- Parcelle n°662 – section 33 : 0,52 are
- Parcelle n°664 – section 33 : 0,29 are
- Parcelle n°666 – section 33 : 0,47 are

Le Domaine a évalué la valeur des terrains à 18000 € (+/- 15 %) en précisant qu'il ne pouvait pas tenir compte de la destination des biens qui doivent à terme rester un bien communal.

Ainsi, dans la mesure où ces terrains ont vocation à être intégrés dans le domaine public après leur aménagement, il est proposé de les céder à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire : Il faut simplement préciser que ce sont des parcelles qui reviendront dans le domaine public puisque c'est pour faire le chemin d'accès, c'est la route d'accès.

Christelle OHRESSER : Concernant les terrains qui sont même destinés à la voirie, un promoteur doit toujours les acheter et les redonner après à la commune. Pourquoi est-ce qu'on leur offre, entre guillemets, le terrain, qui est de l'ordre à peu près de 18.000 euros, c'est une subvention déguisée ?

Monsieur le Maire : Non, ce n'est pas une subvention déguisée. Vous avez fait votre remarque, je vous remercie.

Vu l'avis du Domaine du 10 septembre 2025,

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 4 voix contre :

- **DECIDE** de céder les parcelles 654, 656, 658, 660, 662, 664 et 666 section 33 situées au Flachsland au Crédit Mutuel Aménagement Foncier ou à toute société qui s'y substituerait, pour l'euro symbolique, les frais de notaire et tous frais annexes étant à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de cession ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 3 : Plan des parcelles des parcelles 654, 656, 658, 660, 662, 664 et 666 section 33 situées au Flachsland

8. Vente à Madame Carmen STAHLÉ de la parcelle 71 section 12 au lieudit Vor Dem Untertor

Rapporteur : Denis ARNDT

La commune est propriétaire de la parcelle n°71 section 12 au lieudit Vor dem Untertor d'une superficie de 0,30 are située en zone UC dans le domaine privé de la commune. Etant enclavé et au regard de ses dimensions (60 mètres de long et 50 cm de large) ce terrain n'a pas de fonction particulière.

Les trois propriétaires des terrains se situant autour de cette parcelle souhaitent rassembler leurs propriétés pour un projet de construction. La commune a été sollicitée pour vendre sa parcelle dont le service du Domaine a évalué la valeur à 5400 €.

Vu l'avis du Domaine du 10 septembre 2025,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente de la parcelle n°71 section 12 au lieudit Vor dem Untertor à Madame Carmen STAEHLE, pour un montant de 5400 €, les frais de notaire et tous frais annexes étant à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 4 : Plan de la parcelle n°71 section 12 au lieudit Vor dem Untertor

9. Modification du chemin rural du Kohlweg

Rapporteur : Denis ARNDT

L'entreprise MULLER-ROST souhaite créer un « parc à fer » et déplacer le pont mobile. Ces modifications permettront d'éloigner les engins bruyants des habitations. Afin de permettre la réalisation de ce projet et répondre aux règles du PLU, il est nécessaire de modifier le tracé du chemin rural du Kohlweg sur une longueur d'environ 25 mètres pour le décaler de 4 mètres.

Cette modification du tracé n'entraîne ni sa fermeture ni son déplacement, et les travaux seront à la charge de l'entreprise.

Les chemins ruraux, qui sont affectés à l'usage du public mais n'ont pas été classés comme voies communales appartiennent au domaine privé de la commune et sont aliénables, prescriptibles et soumis au bornage.

Ainsi, pour permettre la réalisation du projet de l'entreprise MULLER-ROST, et pour ce qui concerne la commune, cela nécessite l'échange de son terrain d'une surface de 54 m² avec le terrain de 53 m² de la SCI PRAXIS 5 tel que présenté dans le plan annexé.

Monsieur le Maire : Je vais demander à Madame BASSO et à Monsieur BASSO de sortir. Pourquoi je leur ai demandé de sortir, pour la simple et bonne raison, c'est que même si ce n'est pas avec nous, ils ont trouvé un accord avec MULLER-ROST, en déplaçant ce chemin, donc je ne voudrais pas qu'on pense que la famille BASSO est favorisée par la mairie.

C'est une discussion que nous avions longtemps avec MULLER-ROST, de pouvoir déplacer son palan qui était du côté des maisons et nous avions souvent des réclamations par rapport au bruit. Nous avons donc quand même trouvé un accord avec eux pour pouvoir mettre le palan de l'autre côté, du côté du chemin. C'est sûr que la largeur ne suffisait pas, c'est pour ça qu'il y a eu un accord qui a été trouvé. Voilà, est-ce qu'il y a des observations ?

Claude KLINGER-ZIND : Oui, cette affaire est un peu particulière, parce qu'une fois de plus, elle nous montre votre façon de gérer les permis de construire. Parce que là, une entreprise construit quelque chose et ensuite on se rend compte qu'elle est trop près de la limite, et on déplace le chemin.

Alors je trouve ça assez curieux comme façon de gérer les permis de construire, quand on voit tout ce qui s'est déjà passé dans notre commune, ça fait un peu peur. D'autre part, la déviation de ce chemin, vu sa largeur et ce virage, va complexifier les trajets, en tout cas la circulation, que ce soit des camions, des employés, puisqu'ils passent après pour aller sur leur parking et des exploitants viticoles, surtout que le chemin ne fait que trois mètres de large. Donc là, on a fait quelque chose de vraiment de très très très particulier.

Monsieur le Maire : Oui, je suis d'accord avec vous, mais ce n'est pas vous qui avez les réclamations des voisins de l'autre côté, parce qu'il y a du bruit, de la peinture, il y avait tout...

Claude KLINGER-ZIND : Ça n'a pas de rapport.

Monsieur le Maire : Si, ça a un rapport.

Claude KLINGER-ZIND : Non, mais non.

Monsieur le Maire : Si. Ils pouvaient le mettre de ce côté-là, à condition...

Claude KLINGER-ZIND : Vous savez très bien, il y a un an, je suis venu en mairie et j'ai signalé que ce Monsieur a construit quelque chose de dur, une construction en béton, avec une dalle et un appareil, je ne sais pas comment on appelle ça, un outil qui est au bord de la limite.

Suite à ça, Monsieur ARNDT était allé voir et ensuite on a remarqué qu'effectivement il avait construit trop près. Et c'est exactement à cet endroit-là où maintenant on est obligé de dévier parce qu'il doit laisser quatre mètres de retrait pour toute construction par rapport à la limite. Et voilà, maintenant on déplace le chemin parce qu'il n'a pas laissé les quatre mètres. Je trouve ça un peu dommage d'arriver là et de faire un zigzag dans la voie publique pour récupérer quelque chose qui a été d'une erreur du permis.

Monsieur le Maire : Il est certain que c'est une maison avec 50 employés.

Claude KLINGER-ZIND : Je ne parle pas du tout de ça.

Monsieur le Maire : Non, mais s'il ne peut pas effectivement modifier son entreprise, puisqu'il a déjà mis un hangar supplémentaire, s'il ne modifie pas, je peux vous dire que nous on s'est battu pour que les entreprises restent là. Sinon, elles pourraient partir.

Claude KLINGER-ZIND : Je suis tout à fait d'accord avec vous.

Monsieur le Maire : Bon, bien, vous avez fait la remarque.

Claude KLINGER-ZIND : Sur le permis, c'est tout.

Monsieur le Maire : Merci.

Madame Marie-Jeanne BASSO et Monsieur Luca BASSO quittent la salle du conseil municipal et ne prennent pas part au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, par 22 voix pour et 4 voix contre :

- **APPROUVE** la permutation des terrains tels que précisés dans les plans annexés avec la SCI PRAXIS 5,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspond à cet échange, les frais de notaire et tous frais annexes étant à la charge de l'acquéreur, ainsi que tous les travaux nécessaires à cette permutation,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 5 : Plan de la modification du chemin rural du Kohlweg

10. Approbation de la convention de servitude avec Enedis

Rapporteur : Denis ARNDT

Auchan souhaite créer des emplacements pour les recharges des véhicules électriques. Pour se faire, il est nécessaire de réaliser une extension d'une ligne électrique souterraine de 400 volts afin de pouvoir connecter les recharges.

Enedis prévoit de faire poser une canalisation souterraine et ses accessoires sur une bande de 3 mètres de large sur une longueur de 12 mètres sous la parcelle 456 section 14.

Pour ce type d'ouvrage réalisé sur un terrain privé de la commune, une convention de servitude doit être signée.

Jean-Marie MULLER : Oui. Juste une précision. Combien y aura-t-il de bornes de recharge électrique ?

Denis ARNDT : Je ne sais pas 6 ou 8. Je crois qu'ils ont mis la chose en place.

Monsieur le Maire : C'est déjà en place.

Denis ARNDT : Oui, il doit y en avoir 8.

Jean-Marie MULLER : Donc, c'est pour alimenter ces bornes.

Denis ARNDT : Ils vont passer sur leur terrain et puis après, pour arriver au transformateur, il y a une douzaine de mètres où ils passeront sur notre propriété pour faire le branchement.

Monsieur le Maire : Merci.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de servitude avec Enedis pour une extension du réseau souterrain basse tension sur la parcelle 456 section 14,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 6 : Convention de servitudes pour les ouvrages souterrains Enedis

11. Approbation de la convention de mise en souterrain des réseaux Orange de la rue des Remparts

Rapporteur : Denis ARNDT

Dans le cadre du réaménagement de la rue des Remparts, l'effacement des réseaux a été prévu. Les travaux consistent à enfouir les câbles actuellement installés sur des supports aériens ou en façade des immeubles. Les réseaux de télécommunication d'Orange et les réseaux communaux d'éclairage public et des antennes communautaires sont concernés.

La présente convention ne concerne que les réseaux de télécommunication d'Orange. Elle a pour objet de préciser les conditions administratives, techniques et financières relative à l'opération d'effacement des réseaux aériens situés dans la rue des Remparts.

La réalisation des travaux de câblage par Orange représente un coût de 9371,26 € net.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise en souterrain des réseaux Orange de la rue des Remparts,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 7 : Convention de mise en souterrain des réseaux Orange rue des Remparts

12. Subvention exceptionnelle pour les communes sinistrées par les incendies dans l'Aude

Rapporteur : Monsieur le Maire

Au mois d'août, 17 communes de l'Aude ont été ravagées par un incendie faisant de ce département le territoire le plus touché au niveau national. 17000 hectares ont brûlé en l'espace de 48 heures. 2200 pompiers et 600 engins ont été engagés dans la lutte contre le feu.

Cela fait 50 ans que la France n'avait pas connu un incendie de cette ampleur. L'Association des Maires de l'Aude, en coordination avec l'AMF, s'est mobilisée pour faciliter la remise en état des équipements publics endommagés et la reconstruction des services essentiels de proximité.

Un fonds de solidarité dédié aux communes sinistrées a été activé pour recueillir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et des citoyens. Les sommes collectées seront centralisées par l'Association des Maires de l'Aude en accord avec la préfecture et redistribuées équitablement selon les besoins exprimés par les communes touchées.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'Association des Maires de l'Aude pour aider les communes touchées par l'incendie,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

13. Annulation de la subvention approuvant le versement d'une subvention à l'Association Sportive de Wintzenheim

Rapporteur : Daniel LEROY

Par délibération du 26 juin 2025, le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 1420 € à l'Association Sportive de Wintzenheim.

Or, depuis cette date, différents éléments amènent à réétudier le versement de cette subvention.

Concernant le fonctionnement de l'association :

- L'Assemblée Générale du 04 juillet ne rassemblait qu'une dizaine de personnes ce qui ne répondait pas au quorum nécessaire pour avoir des décisions conformes. L'ensemble des adhérents n'ont pas été invités.
- Le Président est normalement renouvelé dans son mandat tous les ans par le Bureau. Or, aucun renouvellement des membres du Bureau ni du Président n'a eu lieu.

- Par ailleurs, lors de cette réunion, il a été annoncé qu'une « Entente » a été conclue avec le club ASCF de Colmar. Ce type de décision donne lieu pour le moins à un débat en Assemblée Générale, ou en Bureau. Or, aucun compte-rendu d'une instance n'a été produit. La commune finance par ses subventions uniquement les associations répondant à un objectif local et en l'occurrence présentes sur le territoire de Wintzenheim et selon des critères établis. Or, la création de l'Entente amenant les enfants à aller à Colmar sort de ce cadre.
- Les comptes présentés, sur lesquels on peut s'interroger quant à la présentation et au suivi, n'ont pas été vus par des réviseurs aux comptes, ce qui est une obligation.

Concernant les équipements communaux confiés à l'association :

- l'article 4 de la convention prévoit un bon état de propreté des lieux et l'article 6 que l'association est responsable vis-à-vis de la Ville de la bonne gestion de l'équipement. La visite réalisée a montré des locaux sales et mal entretenus, des extérieurs avec de nombreux déchets. Au regard de l'état global des lieux, l'association ne répond en rien à cette exigence.
- L'article 8 de la convention précise que *tous travaux extérieurs ne pourront être effectués que par la commune*. L'association a changé les fenêtres sans demander d'autorisation, alors que cela était interdit par la convention et ce même si les travaux étaient réalisés au frais de l'association.
- L'article 14 spécifie que l'ASW doit informer la collectivité de toute sous location : il y a eu des sous-locations payantes autorisées par l'association sans que la commune en ait été informée, alors que l'association a été payée.

En conséquence, la commune a rompu la convention la liant à l'ASW à partir du 1^{er} septembre telle que cela est prévue à l'article 22, les locaux et les terrains sont maintenant fermés aux membres de l'association.

Monsieur le Maire : *Nous allons vous montrer les photos, pour que tout le monde puisse se rendre compte un peu de l'état.*

Daniel LEROY : *Alors ça c'est en fait l'état in fine, malgré toutes les relances qui avaient été faites depuis plus d'un an.*

Il faut quand même savoir que parmi tous les enfants qui étaient recrutés par l'ASW, on n'a jamais réussi à savoir combien étaient domiciliés à Wintzenheim. Ils ont été incapables de nous donner la liste, mais manifestement il n'y en avait pas beaucoup.

Et en plus il faisait traverser tout Colmar à des enfants pour aller s'entraîner au stade de l'orangerie, c'est complètement aberrant et ça ne répond pas du tout à nos besoins.

Monsieur le Maire : *Merci, des observations ?*

Christelle OHRESSER : *Merci. Nous sommes assez surpris parce que les raisons qui sont invoquées cette fois-ci sur la délibération ne correspondent pas du tout aux raisons qui ont été invoquées lors de la délibération du mois de juin. On nous disait que l'association avait fait les locations jusqu'à la fin de l'année dernière et que c'était sur les locations de l'année dernière. On lui a retiré la tondeuse, certes, mais il y avait quand même ces 1400 euros qui étaient attribués pour les locations et non pas pour le fonctionnement, pour les enfants. À la limite, il aurait fallu carrément supprimer la subvention qui avait été votée lors du budget et pas celle-là.*

Monsieur le Maire : *Si, puisque ça avait été voté au budget 2025, une subvention, et c'est celle-là qu'on retire. C'est la subvention qu'il leur restait. On n'avait pas donné la totalité et c'est le reste que nous n'avons pas donné.*

Christelle OHRESSER : *Les raisons ne sont pas les mêmes lors de la délibération de juin 2025.*

Monsieur le Maire : Madame OHRESSER, qu'est-ce que vous voulez de plus comme raison ? Vous avez vu les photos ? Vous avez vu un petit peu ce qui se passe là-bas ? Je peux vous dire qu'on ne peut pas continuer comme ça. Et en plus, Turckheim a déjà des enfants de Wintzenheim. Je crois qu'ils en ont une soixantaine si je ne me trompe. 80. Donc, voilà, je pense qu'intelligemment, ils peuvent aller tranquillement au terrain de football à Turckheim à travers les vignes plutôt que de traverser tout Colmar pour aller à l'orangerie.

Christelle OHRESSER : Vous nous disiez tout à l'heure que vous ne saviez pas le nombre de gamins qui habitent sur Wintzenheim. Donc à la limite, ils habitaient même Colmar et ils y allaient en bus. Ce n'est peut-être pas les gamins de Wintzenheim qui allaient à l'orangerie.

Monsieur le Maire : Pour l'instant, on a trouvé un accord. Vous l'avez vu d'ailleurs, effectivement, puisque vous nous avez demandé l'accord qu'on a trouvé. Pour l'instant, c'est simplement la mise à disposition du terrain de football et du club. Il n'y a pas pour l'instant d'entente qui est discutée. Ça sera discuté plus tard. Aujourd'hui, je ne peux pas laisser des enfants de Wintzenheim, soit traverser Colmar parce que c'est trop dangereux ou laisser arriver ces enfants dans des locaux pareils. Vous avez vu, on a pris des photos. Il y a une centaine de maillots qui traînent par terre dans une cuvette humide. Ce sont des choses qu'il va falloir jeter. Est-ce que c'est sérieux ? Si vous aviez appris ça, Madame OHRESSER, vous auriez dit Monsieur le Maire, mais vous subventionnez une association pareille ? Aujourd'hui, non, stop.

Christelle OHRESSER : Je vous relie le texte de la délibération : « En tout cas, les équipes se réinscrivent et il y aura donc un club de foot à la rentrée. Notre inquiétude là-dessus, s'est un peu estompée ». Donc, c'est qu'il n'y avait pas vraiment la communication qu'il fallait.

Monsieur le Maire : Mais ça s'est aggravé. Quand on est allés avec Monsieur LEROY le 4 juillet à l'Assemblée générale. Et là, on a vu que ça partait carrément, vous m'excuserez, en cacahuètes. Ce n'était pas possible de laisser effectivement des locaux à des gens pareils. Et puis, les comptes, je pourrais vous montrer. Ils nous ont donné un papier illisible, illisible !

Donc, ce n'est pas sérieux. Non. Nous, on gère de l'argent de la collectivité.

Quand on voit dans l'état où ils ont mis les locaux. Non, s'il vous plaît, on est obligé de prendre une entreprise extérieure pour nettoyer. Et en plus, ils ont cassé la tondeuse. Et en plus, la deuxième tondeuse a disparu. Alors, vous pensez ce que vous voulez, mais je pense qu'on a bien réagi en disant qu'il faut mettre un terme à tout ça. On les avait prévenus en disant attention, si ça ne change pas, on va devoir changer notre fusil d'épaule. Ils ont continué sur cette voie-là.

Il n'y a plus personne au bureau, d'ailleurs. Donc, les gens qui entretenaient le terrain ne veulent plus rien avoir avec eux. Donc, je pense que c'est sûrement plus sérieux du côté de Turckheim.

Plutôt, effectivement, que de laisser ça à des gens qui ne sont vraiment pas soigneux du matériel.

Daniel LEROY : Je voudrais juste vous rajouter, Madame OHRESSER, c'est que vous avez dit avant : « on ne sait pas combien d'enfants de Wintzenheim étaient dedans. Ce sont des enfants des quartiers uest qui n'avaient donc pas tout Colmar à traverser, qui pouvaient y aller en bus ».

Mais je vous rappelle que Wintzenheim n'est pas là pour financer les enfants de Colmar pour jouer au football. Et que dans ce cas-là, c'est à Colmar de subventionner, mais sûrement pas à nous.

Nous, on va subventionner des enfants de chez nous qui pourront jouer peut-être à Turckheim, peut être chez nous en fonction de l'organisation. Mais au moins, c'est de l'argent qui va pour nos enfants.

Christelle OHRESSER : Mais sur ce point-là, Monsieur LEROY, c'est toutes les associations qui sont dans le même cas, c'est à dire qu'on subventionne, on le sait, des gens qui viennent jouer de la musique de l'extérieur, qui viennent jouer au judo ou enfin qui viennent s'entraîner au judo. On le sait.

Monsieur le Maire : Madame OHRESSER. Vous posez une question, je vous réponds. Je suis d'accord avec vous. Ce serait l'école de musique qui s'occuperait des locaux comme ça et qui nous mettrait les locaux dans

cet état, on aurait vite fait d'arrêter la convention. Donc, pour cette association, on a bien voulu leur laisser une chance. C'est pour cela déjà que nous n'avons pas donné la subvention complète. On attendait de voir l'Assemblée générale. Et là, on a vu et on a entendu. C'est là qu'on a dit terminé, fini.

Je leur ai dit à l'Assemblée générale. J'ai dit c'est fini. Vous prenez vos clics et vos claques et vous partez. Parce que ça, ça ne peut pas continuer. Et la preuve, on vous a montré un peu dans l'état où sont les locaux. Vous accepteriez vous en tant que Maire d'avoir une association qui laisse les locaux dans cet état-là ? Il y a des souris, des rats. Mais qu'est-ce que ça veut dire ? Et on accueille des enfants. Non, ça, ça ne marche pas. Ce n'est pas possible. Ce n'est pas possible.

Daniel LEROY : Excusez-moi, pour revenir sur ce que vous disiez avant. Que tous les clubs, y compris d'ailleurs le club de football, a toujours eu des jeunes ou même des anciens qui viennent d'autres communes. Mais seulement, ils viennent chez nous, dans nos associations chez nous et sur nos équipements. Là, c'est complètement l'inverse. C'est qu'on envoyait nos éventuels enfants aller jouer avec d'autres sur Colmar. Ça n'est pas du tout la même chose. Ensuite, quand nous avions rencontré le président, il y a quelques mois, il était question de réinscrire des équipes. Mais il ne nous avait jamais dit que c'était une entente et que les équipes qu'on allait réinscrire étaient en fait l'équipe de la SCF de Colmar en senior et que les enfants n'étaient pas du tout des enfants de chez nous. Voilà, c'est tout.

Mais aujourd'hui, oui, il faut que nos enfants puissent jouer à proximité.

Christelle OHRESSER : Vous nous disiez que l'AG avait eu lieu le 4 juillet. Est-ce qu'entre le 4 juillet et le 4, 3 ou 4 septembre, la date de la signature de la convention, vous n'auriez pas pu réunir le conseil municipal pour que l'on en parle ?

Monsieur le Maire : Non, c'est du pouvoir du Maire. Vous vous rendez compte, si je réunis à chaque fois le conseil municipal parce qu'une association se conduit mal ? Je suis tout de suite intervenu, très rapidement.

Daniel LEROY : Alors déjà, l'Assemblée générale n'était pas une vraie Assemblée générale. Il n'y avait pas le quorum nécessaire. Il n'y avait pas de documents statutaires fournis et qu'en plus, les comptes n'étaient ni bons, ni vérifiables d'ailleurs, puisqu'il n'y avait pas eu de réviseur aux comptes. Il aurait fallu refaire une première Assemblée générale pour nommer des réviseurs aux comptes. Il aurait fallu refaire, pour le club, une deuxième Assemblée générale, mais ils n'ont même plus le nombre de membres suffisants.

Monsieur le Maire : Non, ce n'est pas une association sérieuse. Autant, on a toujours soutenu le football club de Wintzenheim, mais là... Monsieur WIRCKEL était avec nous à cette Assemblée générale. Il n'en revenait pas. Quand il a visité les locaux, il m'a dit « ce n'est pas possible ». C'est vrai, on peut le dire. Du temps que Monsieur WIRCKEL était là, les locaux, on pouvait manger par terre.

Même quand il y avait un match, tout de suite après le match terminé, Madame WIRCKEL faisait le ménage. Elle lavait le maillot des jeunes. Elle faisait beaucoup.

Claude KLINGER-ZIND : Oui, je comprends. C'est une situation particulière, mais toutefois, on est un petit peu surpris de la démarche et dans le sens dont ça s'est déroulé. Je veux dire, on apprend tout d'un coup qu'il y a une convention qui est signée avec Turckheim et l'association locale est virée entre guillemets. C'est un peu une démarche un peu particulière. Je pense qu'une discussion aurait encore pu peut-être arranger les choses au dernier moment. Parce que l'entente avec Turckheim, on ne la connaît pas. On apprend des choses-là, maintenant, ce soir. Enfin bref, ça a été décidé un peu avant d'avoir tous les éléments.

Et moi, ce qui me gêne surtout, c'est cette histoire de subvention. Parce que la délibération là, on ne nous demande pas d'annuler la convention. On nous demande juste d'annuler la délibération du 26 juin concernant le versement de la subvention. 2 420 euros qu'il aurait dû, parce qu'en fait, ce qu'il faut leur enlever...

Monsieur le Maire : Non, ils ne respectent pas leurs engagements.

Claude KLINGER-ZIND : Si.

Monsieur le Maire : Non.

Claude KLINGER-ZIND : Ceux de 2024, ils les ont respectés.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas 2024, c'est 2025.

Claude KLINGER-ZIND : Mais si, c'est les locations de l'année dernière, ceux-là. 1 420, c'est de la location de l'année dernière. Par contre, vous leur laissez la subvention de fonctionnement de 2025. Ce qui est totalement incohérent, puisqu'ils ne sont plus chez nous. Donc, il y a des choses comme ça très bizarres.

Et en plus, si vous arrêtez la convention le 1er septembre, vous devez même encore leur reverser les locations qu'ils ont faites jusqu'au 1er septembre, logiquement.

Monsieur le Maire : Il n'y aura plus rien.

Claude KLINGER-ZIND : Oui, mais après, il y a eu des locations.

Monsieur le Maire : Il n'y a aucune obligation.

Claude KLINGER-ZIND : C'est ça qui me pose question.

Monsieur le Maire : Et puis, je vous rappelle, qu'on va prendre effectivement une entreprise extérieure pour faire le grand nettoyage.

Claude KLINGER-ZIND : Oui, ça, j'ai compris tout ça.

Monsieur le Maire : Oui, mais ça va nous coûter combien ? Peut-être 2 500, peut-être 3 000 euros.

Claude KLINGER-ZIND : Oui, mais soyez cohérents.

Monsieur le Maire : Oui, je suis cohérent.

Claude KLINGER-ZIND : Mais non, c'est la location de l'an passé. Le travail a été fait l'an passé. Il y a des gens qui ont payé ces locations, qui ont utilisé ce bâtiment communal. C'est tout. Et la démarche est un peu particulière.

Comme dit, on aurait d'abord aimé être consultés ou au moins être expliquée, cette situation.

Monsieur le Maire : Non.

Claude KLINGER-ZIND : Non, mais ou bien sûr, non.

Monsieur le Maire : Je ne vois pas, effectivement, pourquoi j'aurais dû consulter le conseil municipal. D'ailleurs, vous avez lu la presse puisque j'ai les articles ici. Effectivement, avec Monsieur LEROY, on a dit qu'il faut agir très rapidement.

Dominique SCHAFFHAUSER : C'est une salle communale qu'on met à disposition aussi. Donc, ils ont aussi à la rendre et à respecter l'intérieur et ne pas la rendre sale. Donc, les 1420 euros qu'on ne leur verse pas ne couvriront pas les frais de nettoyage qu'on va avoir. Plus la tondeuse qui a disparu. Voilà, je pense qu'à un moment donné, il fallait mettre un terme.

Monsieur le Maire : Non, mais il ne faut pas rigoler quand même, ils ont laissé un bâtiment sale, on devrait encore leur donner 1420 euros, alors que nous, on va devoir payer une entreprise de nettoyage. Mais où c'est

qu'on a vu ça ? Nul part. Je suis persuadé que si on leur avait donné, vous nous auriez dit, mais Monsieur le Maire, mais comment ça se fait que vous avez donné les 1420 euros ? Bien, on va terminer avec ce sujet-là.

Christelle OHRESSER : *Non, je voudrais juste encore intervenir. Il me semble que le versement de fonctionnement d'une association est lié au résultat financier. Ils ont un Cerfa à remplir pour la demande de subvention.*

Monsieur le Maire : *Mais ils l'ont eu.*

Christelle OHRESSER : *Ils l'ont rempli et on leur a payé la subvention 2025. Donc, elle n'a pas été versée. Donc, c'est celle-là aussi...*

Monsieur le Maire : *Non, il y a une partie qui a été versée l'an dernier.*

Christelle OHRESSER : *C'est l'an dernier ou en 2025 ?*

Claude KLINGER-ZIND : *Si vous dites là que vous allez verser le fonctionnement.*

Monsieur le Maire : *Bon, enfin, de toute façon, les 1420 euros, c'est terminé. Ça restera pour le nettoyage. Parce que franchement, il y a quand même de l'abus. Moi, je ne peux même pas comprendre qu'on puisse soutenir une association comme ça avec ce qu'ils nous laissent là. Franchement.*

Jean-Marie MULLER : *Pour finir sur ce sujet, je voulais juste demander que deviennent les gamins de Wintzenheim qui jouaient donc à l'ASW ? Qu'est-ce qu'ils font actuellement ?*

Monsieur le Maire : *Ils sont repris à Turckheim. Il y en a déjà qui sont repris à Turckheim. Après, c'est un choix qu'ils font. S'ils veulent rester à l'orangerie, ils restent à l'orangerie. En tous les cas, l'autre jour, on a eu le football club de Turckheim qui ont dit qu'ils ont déjà des enfants qui sont venus de Wintzenheim. Non, ils seront tous repris. Si ce n'est pas cette année, c'est l'année prochaine.*

Jean-Marie MULLER : *Ils peuvent continuer à jouer au foot. C'est ça l'essentiel pour moi.*

Daniel LEROY : *Et ils joueront sur notre terrain.*

Monsieur le Maire : *Il arriverait un accident à un enfant qui va à Colmar. Je pense que vous auriez été les premiers à dire Monsieur le Maire, Mais qu'est ce qui s'est passé ? Qu'est-ce que vous avez fait ? Pourquoi vous avez laissé les enfants alors qu'on aurait pu trouver un accord avec Zimmerbach ou avec Turckheim. Donc, c'est fait. On est content.*

Le conseil municipal, par 25 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention :

- **ANNULE** la délibération du 26 juin 2025 concernant le versement d'une subvention de 1420 € à l'Association Sportive de Wintzenheim,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

14. Application des pénalités de retard concernant le marché de travaux de construction de l'accueil périscolaire et des locaux de la communauté de paroisses à Wintzenheim – lot 9 : menuiserie intérieure et mobilier

Rapporteur : Daniel LEROY

Le marché de travaux de construction d'un accueil et d'un restaurant périscolaires et de locaux pour la communauté de paroisses à Wintzenheim a été réalisé selon la procédure adaptée des articles 27 et 34 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 retranscrit dans le code de la commande publique. Ce marché était composé de 18 lots.

L'entreprise STUTZMANN a été attributaire du lot 09 : Menuiserie intérieure et mobilier, pour un montant de 477 923.17 € HT soit 573 507.80 € TTC (TVA 20%) après négociation. L'acte d'engagement a été notifié à cette dernière, par voie dématérialisée via la plateforme « Alsace Marchés Publics », le 23 décembre 2022.

L'entreprise STUTZMANN occupe 50 salariés et a un chiffres d'affaires de l'ordre de 6,5 millions.

Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) du marché comporte la clause de pénalités de retard suivante :

CCAP : 8-4 Pénalités pour retard - Primes d'avance

Les pénalités sont applicables dans les conditions de l'article 19 du Cahier des Clauses Administratives Générales – Travaux et des précisions fixées au présent article.

Les pénalités sont encourues du simple fait de la constatation du retard par le maître d'œuvre.

Par dérogation à l'article 19.2 du CCAG « travaux », les pénalités sont dues dès le 1er euro.

Le représentant aux réunions doit avoir pouvoir d'engager l'opérateur économique pour lequel il intervient dans toutes les décisions techniques et administratives à prendre en réunion. La représentation de l'opérateur économique par une personne non compétente sera considérée comme une absence.

Si le titulaire du marché ne s'acquitte pas des formalités prévues par le Code du travail en matière de travail dissimulé par dissimulation d'activité ou d'emploi salarié, le pouvoir adjudicateur applique une pénalité correspondant à 10% du montant TTC du marché.

Par dérogation à l'article 19-2 du C.C.A.G Travaux, sont également appliquées les pénalités suivantes :

| Motif de la pénalité | Montant | Condition d'application |
|--|---|--------------------------------------|
| <i>1- Retard dans l'achèvement des tâches par rapport au calendrier détaillé d'exécution de l'OPC (Etudes et Travaux) et des éventuels ordres de service ultérieurs Les pénalités deviendront définitives si le retard engendre des incidences calendaires ou financières pour les autres lots et sur le délai global.</i> | <i>par jour de retard, 2/3000 du montant hors taxes de l'ensemble du marché, sans pouvoir être inférieure à 500 €</i> | <i>Par jour calendaire de retard</i> |
| <i>13- Absence à une réunion de chantier, d'études, de coordination, de synthèse non motivée par écrit 48h00 à l'avance ou représentant non habilité pour engager la responsabilité technique et financière de la société</i> | <i>300 €</i> | <i>Par défaut constaté</i> |

Toutes ces pénalités sont irrévocables, cumulables et sont comptées, sans limitation ni plafonnement, depuis la date de constat de l'infraction jusqu'à la date où les prescriptions, objet des pénalités, seront respectées.

Elles seront appliquées sur les projets de décompte mensuel présentés par le titulaire du lot.

Les pénalités sont encourues du simple fait de la constatation par le maître d'œuvre, de son représentant, de l'OPC, du CSPS ou du maître d'ouvrage.

Aucune exonération des pénalités ne sera faite, sauf en cas de décision prise par le pouvoir adjudicateur. Elles ne sont pas affectées par la révision des prix.

Pour le calcul du nombre de jours de retard, il n'est tenu compte ni du jour de la date limite, ni du jour de la date réelle de levée.

Le montant de cette pénalité ne pourra toutefois pas excéder le montant des amendes prévues à titre de sanction pénale par le Code du travail en matière de travail dissimulé.

Le chantier a démarré le 16 février 2023 pour une durée de 15 mois. Les retards ont commencé en mars 2024. Entre les mois de mars 2024 et mars 2025, plusieurs relances et constats de retard ont été constatés par le maître d'œuvre. Ce retard a également provoqué par voie de conséquence, des décalages de planning de travaux pour les autres entreprises.

En date du 20 décembre 2024, la réception des travaux a été signée avec de nombreuses réserves.

Malgré les promesses successives qui malheureusement ont rarement été suivies de faits, lors de l'inauguration qui a eu lieu le 1^{er} mars 2025, les travaux de l'entreprise STUTZMANN n'étaient toujours pas achevés.

Par courrier en date du 30 avril 2025, remis en main propres lors d'une réunion qui s'est tenue dans les locaux de l'entreprise le 05 mai 2025, la commune de Wintzenheim a pointé le retard important accumulé concernant de nombreuses réserves, des points à terminer mais également des prestations non réalisées. Dans ce même courrier, il a été précisé que les pénalités, à cette date, s'élevait à 93 200 €.

Calcul des pénalités arrêté à la date du 24/04/2025 :

Absence aux réunions de chantier (300€ par défaut constaté) :

9 absences soit 2 700 €

Retard dans l'achèvement des tâches par rapport au calendrier détaillé d'exécution – avant réception (500 € par jour calendaire)

56 jours de retard soit 28 000 €

Retard dans l'achèvement des tâches par rapport au calendrier détaillé d'exécution – après réception (500€ par jour calendaire) :

125 jours soit 62 500 €

Le montant des pénalités calculé est de : 93 200 €

Dans le courrier et également lors de cette réunion, il a été dit et précisé que sans une réaction de la part de l'entreprise pour finaliser les travaux restant, ces pénalités s'appliqueraient. Il a été demandé à l'entreprise STUTZMANN de se prononcer sur le fait de réaliser les travaux en temps et en heure ou de renoncer à effectuer les travaux évoqués qui entraînerait une résiliation du marché aux torts du titulaire sur le fondement des articles 50.3 et 51 du CCAG Travaux.

Lors de cet entretien, le titulaire a donné différentes raisons et a admis le retard important. Il s'est également engagé à réaliser les travaux avec un nouveau délai. Par courrier en date du 13 mai 2025, et afin de poser les termes des engagements évoqués lors de cette rencontre, il a été concédé au titulaire du marché une dernière échéance fixée à la date du 28 mai 2025.

Cette échéance n'a pas été respectée. Les derniers travaux réalisés par l'entreprise STUTZMANN ont été réalisés en aout et il y a encore des réserves portant sur certaines finitions.

L'entreprise n'a pas respecté ses engagements.

Si l'ensemble des CCAG prévoient désormais que le montant des pénalités de retard ne peut excéder 10 % du montant total HT du marché, de la tranche considérée ou du bon de commande, l'article 8.4 du CCAP des marchés de travaux déroge au CCAG.

Par conséquent, il convient au conseil municipal de délibérer sur le montant des pénalités de retard retenu auprès l'entreprise STUTZMANN.

Monsieur le Maire : Je voudrais simplement rappeler que le 5 mai, avec M. ARNDT, nous nous sommes déplacés dans cette entreprise. C'est quand même à 160 kilomètres de distance. On a eu deux heures de route pour aller le voir. Nous sommes donc allés discuter avec Monsieur STUTZMANN, le patron, en lui disant que si toutefois il n'intervenait pas, que nous serions obligés de mettre les pénalités de retard.

Il nous a répondu « Non, non, Monsieur le Maire, Monsieur l'adjoint, ça sera fait, ne vous en faites pas, tout sera fait ». Ils sont venus une journée à deux ou trois, et après on ne les a plus vu. Donc ce n'est pas sérieux, il n'y a pas de raison et avec cette pénalité, on ne met pas en péril l'entreprise, puisqu'elle a un chiffre d'affaires de plus de 6 millions. Donc ce n'est quand même pas rien. Alors il nous a expliqué qu'il avait 61 chantiers et qu'il a une équipe de 50 personnes. Mais dans les 50, il y a bien sûr son bureau d'études, enfin tous ceux qui travaillent sur les plans et puis le service administratif, je crois qu'ils sont 20. Donc il ne reste plus que 30 personnes.

Et je vais vous dire, il n'a pas encore tout à fait terminé, il y a des petites bricoles à faire, qu'on va peut-être devoir faire nous-même. Donc voilà, nous maintenant, on a assez patienté, on s'est déplacés, ça devait déjà ouvrir je rappelle l'année dernière.

Dominique CHERY : Donc le montant de pénalité, 93 200, c'est bien hors-taxe ? Donc ça représente quand même 19,5% du marché. On est donc pas loin des 20.

Monsieur le Maire : Oui, mais c'est en dessous.

Dominique CHERY : En-dessous, forcément. Est-ce que toutes les entreprises sont traitées de la même manière ?

Monsieur le Maire : Monsieur CHERY, c'est la première fois et pourtant on a fait beaucoup de chantiers. C'est la première entreprise qui nous plante comme ça et qui se fout de nous parce qu'il s'est foutu de nous. On a quand même fait le chemin pour aller le rencontrer, pour essayer de discuter, justement, pour qu'on ne le pénalise pas. Je veux bien avoir de la patience, mais quand même...

Dominique CHERY : Si je me rappelle, le chantier Arthuss, ce n'était pas mieux. Il y avait aussi des problèmes.

Monsieur le Maire : Oui, mais on a aussi réagi. Il faut savoir quand même que le Maire, avec son équipe, gère des fonds publics. Et quand je vois effectivement tout ce qui s'est passé là, je veux dire maintenant, ça suffit.

Considérant que le retard n'est absolument pas imputable au comportement de la commune de Wintzenheim et incombe exclusivement au titulaire,

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code de la commande publique,
- VU le marché de l'entreprise STUTZMANN,

Le conseil municipal, par 25 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention :

- **APPROUVE** le montant de 93 200 € des pénalités de retard à appliquer à l'entreprise STUTZMANN, ces pénalités étant soustraites au solde dû à l'entreprise,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

15. Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il s'agit de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'agent de maîtrise principal suite à un recrutement et un poste d'agent de maîtrise afin de permettre la promotion d'un agent.

| Poste de travail | Nombre de poste | Temps de travail hebdomadaire | Création ou suppression | Prise d'effet |
|---|------------------------|--------------------------------------|--------------------------------|----------------------|
| Agent de maîtrise principal | 1 | 35 h 00 | Création | 01/10/2025 |
| Agent de maîtrise | 1 | 35 h 00 | Création | 01/10/2025 |
| Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe | 1 | 35h00 | Suppression | 01/10/2025 |
| Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe | 1 | 35h00 | Suppression | 01/10/2025 |

Le conseil municipal, par 28 voix pour 1 abstention :

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

16. Avis sur le plan de mobilité 2026-2036 de Colmar Agglomération

Rapporteur : Dominique HEROLD

La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 a fait évoluer le « Plan de Déplacement Urbain » (PDU) en « Plan De Mobilité » (PDM) au 1^{er} janvier 2021 qui doit être élaboré par les autorités organisatrices de la mobilité (AOM), dont le ressort territorial est situé dans une agglomération de plus de 100 000 habitants, comme c'est le cas de Colmar Agglomération.

Selon l'article L.1214-2-1 du Code des transports, ce plan détermine les principes régissant l'organisation de la mobilité des personnes et du transport des marchandises, la circulation et le stationnement sur le territoire concerné.

Déjà résolument engagée dans une démarche d'amélioration des mobilités lors de la réalisation de son Plan de Déplacement Urbain, Colmar Agglomération a régulièrement œuvré en faveur des circulations douces. Le schéma directeur de planification des pistes cyclables 2020-2026 en est l'exemple, un budget de près de 5 millions d'euros étant investi dans les études de faisabilité et les travaux d'extension et de connexion des réseaux cyclables de l'agglomération. Sur les 10 projets inscrits, tous sont engagés et 8 sont déjà réalisés.

La collectivité investit également dans le réseau de transport en commun, avec notamment la mise en œuvre du nouveau réseau de bus depuis septembre 2024. L'objectif était d'augmenter l'offre de transport (+45% d'offre), de hiérarchiser les lignes de bus et leur itinéraire, de simplifier l'usage du bus et d'augmenter le

cadencement du réseau (10 à 20 minutes pour les lignes structurantes). Un budget additionnel de 11,3 millions d'euros a été débloqué sur la période des 2 ans et 4 mois d'expérimentation, sans augmentation des tarifs pour les usagers. Pour mener à bien ses missions, le service mobilité de Colmar Agglomération s'est récemment étoffé ; il est maintenant composé d'une directrice, une chef de service et une chargée de mission.

Les réflexions sur le nouveau PDM de Colmar Agglomération ont débuté en 2021 et les différentes phases d'élaboration ont été réalisé en concertation avec de nombreux acteurs du territoire. Les objectifs poursuivis par le document sont de :

- Définir une stratégie globale des déplacements à l'échelle de l'agglomération, en lien avec les polarités voisines,
- Proposer des conditions de partage cohérent de la voirie,
- Intégrer la mobilité dans une vision prospective en lien avec les projets du territoire,
- Favoriser le report modal et d'impacter positivement la qualité de l'air de la collectivité.

Le PDM doit également être compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale Colmar Rhin Vosges ainsi qu'avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Colmar Agglomération adopté le 8 juin 2023 notamment à travers les obligations réglementaires de diminution des gaz à effet de serre.

Le plan de mobilité de Colmar Agglomération va s'appliquer sur la période 2026 à 2036 et sa démarche d'élaboration suit 4 phases :

- Phase 1 : Bilan du PDU et diagnostic territorial (octobre 2021)
- Phase 2 : Définition des enjeux et élaboration du projet de PDM (septembre 2022)
- Phase 3 : Elaboration du plan d'action du PDM (novembre 2024)
- Phase 4 : Concertation en vue de l'approbation.

Dès l'été 2021, des visites de terrain ont été faites, des ateliers géographiques et des entretiens avec les acteurs du territoire ont été menés pour mieux appréhender les zones et thématiques à enjeux. Les enjeux majeurs présentés en fin de diagnostic ont servi de base à la définition de 3 axes stratégiques :

- La multimodalité : assurer une connexion et une lisibilité des réseaux, favoriser le report modal ;
- La qualité de vie : tendre vers un usage partagé et cohérent de la voirie tenant compte du développement urbain, de la livraison dans les centres-villes et tenir compte de l'environnement ;
- Assurer la réussite du PDM : portage du projet, communication, objectifs.

Sur cette base et pour construire le programme d'actions, la tenue d'ateliers a fait ressortir les enjeux suivants :

- Favoriser le développement du vélo,
- Partager de la voirie de manière multimodale,
- Développer les transports en commun,
- Diminuer l'usage de l'automobile en parallèle du développement d'un bouquet d'offres de transport alternatif.

L'ensemble de ces travaux conséquents a abouti à la proposition de 32 actions concrètes, regroupées en 7 leviers d'actions dont 4 leviers principaux et 3 leviers secondaires.

4 Leviers principaux d'actions :

- Développer l'usage des modes actifs
 1. Engager la suite du schéma des aménagements cyclables de Colmar Agglomération
 2. Accompagner les communes pour la réalisation d'aménagements cyclables
 3. Etude de jalonnement des pistes cyclables : fléchage et distance des bans communaux
 4. Développer le stationnement vélo sur l'espace public
 5. Vélo libre-service
 6. Réflexion pour étendre l'aide à l'achat de vélos personnels sur tout le périmètre de Colmar Agglomération

- 7. Aide à l'équipement de sécurité pour les cyclistes
- 8. Mise à disposition de matériel de réparation voir de point d'eau pour les cyclistes
- 9. Promouvoir les actions favorisant la marche à pied et l'accessibilité des PMR
- 10. Développer la communication sur les modes actifs
- Améliorer le partage multimodal de la voirie
 - 11. Mener une réflexion pour un partage multimodal de la voirie, notamment pour les routes départementales
 - 12. Réfléchir aux franchissements des routes départementales de l'agglomération pour apaiser le trafic et aménager des continuités cyclables
 - 13. Réfléchir au réaménagement des principales routes départementales en traversée d'agglomération
- Développer l'usage des transports collectifs
 - 14. Renforcer l'efficacité de l'offre du réseau TRACE
 - 15. Améliorer la vitesse commerciale des bus
 - 16. Mettre en place un billetique interopérable avec tous les réseaux de transport en commun
 - 17. Développer un appli TRACE performante
 - 18. Accompagner le développement de l'offre TC structurante au-delà de l'agglomération
 - 19. Poursuivre l'étude de réaménagement du pôle d'échanges de la gare de Colmar
 - 20. Favoriser l'usage des transports en commun par les touristes
- Diminuer l'usage individuel de la voiture
 - 21. Améliorer la qualité des espaces publics en transformant les espaces de stationnements
 - 22. Créer un réseau de parcs-relais en lien avec le réseau TRACE

Trois leviers secondaires :

- Développer le management de la mobilité
 - 23. Accompagner les entreprises et administrations dans leurs démarches de Plan de Mobilité d'Administration et Plan de Mobilité d'Entreprise
 - 24. Mettre en place un observatoire du Plan de Mobilité incluant notamment le bilan de l'accidentologie piétons et vélos
 - 25. Réaliser une charte pour la qualité de l'air dans le Haut-Rhin en lien avec le PCAET
- Accompagner le développement des nouveaux usages de la voiture
 - 26. Développer l'offre de covoiturage (lignes, parking, application...)
 - 27. Développer la flotte de véhicules en autopartage
 - 28. Développer les bornes de recharges électriques en cohérence avec le Schéma Directeur départemental
 - 29. Développer les points d'avitaillement en carburant alternatif
- Inciter au développement de la logistique durable
 - 30. Améliorer la connaissance actuelle sur le transport de marchandise dans l'agglomération
 - 31. Mise en œuvre de la logistique urbaine
 - 32. Mobiliser les acteurs pour limiter l'impact de l'A35 sur la qualité de l'air / pollution sonore

Le Conseil Communautaire de Colmar Agglomération a arrêté le projet de Plan De Mobilité par délibération le 12 juin 2025.

Conformément aux articles L1214-15 et L1214-16 du Code des transports, le document est soumis pour avis, aux conseils municipaux. A cette suite, le plan sera ensuite soumis à enquête publique, assorti des avis des

personnes publiques consultées. Il pourra ensuite être modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et être approuvé par le conseil communautaire de Colmar Agglomération.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable sur le projet de Plan De Mobilité 2026-2036 de Colmar Agglomération tel qu'annexé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 8 : Plan De Mobilité 2026-2036 de Colmar Agglomération

17. Rapport d'activités 2024 de Territoire d'Energie Alsace

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

En application de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Territoire d'Energie Alsace fournit un rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

Le conseil municipal, après examen, **PREND ACTE**, sans remarque ni observation, du rapport annuel 2024 ci-joint du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

Annexe 9 : Rapport d'activités 2024 de Territoire d'Energie Alsace

18. Informations

Autorisations d'urbanisme : Denis ARNDT

ADAM Théo : Ravalement muret et piliers de clôture - Remplacement du portail et de la clôture - 49, rue de Maréchal Joffre

SOLARISA : Installation de 18 panneaux photovoltaïques sur toiture – 122, rue Clémenceau

QUANTIUS François : Création sas d'entrée – 10, rue de la 5^{ème} division Blindée

MEYER Léa : Ravalement de façades et suppression des volets battants - 17, rue des Prés

KAUFFMANN Hervé : Rénovation toiture (tuiles) et façade – 53, rue du Maréchal Joffre

MEYER Christophe : Création d'un logement supplémentaire dans un bâtiment existant - 1, place des Fêtes
VIVIALYS HABITAT INTERMEDIAIRE : Réalisation de 14 logements - rue de Feldkirch

KLEINDIENST : Extension de la maison d'habitation - 10, rue de la Croix Blanche

SOLATION RAUSCHMAIER : Isolation extérieure des façades - 19, rue des Frères Widal

SCI LUNIVAL : Remplacement du portail et du portillon - ravalement du mur de clôture - 12, rue du Tiefenbach

SOLUTION CLIMAT : Pose de panneaux photovoltaïque - 30, rue de L'Ancienne Eglise

RAUL Charles : Isolation extérieure de la maison d'habitation - 9, rue de l'Abbé Stupfel

ISOLATION RAUSCHMAIER : Isolation extérieur des façades - 5, rue du Chanoine Kaeffer

BUCKEL Stéphane : Création d'une pergola - 3, rue du Lavoir

KNIESEL Joël : Pose de portail 2 battants – 6, rue du Merle

LEGENTIL Jean Pierre : Pose de panneaux photovoltaïque - 13a, route de Colmar

COMMUNE DE WINTZENHEIM : Remplacement fenêtres et portes – 77, rue du Maréchal Joffre

HAAS Anthony : Installation d'une pergola bioclimatique - 12, rue de la 5ème Division Blindée

FRICOT Sébastien : Remplacement de la porte du local fioul par une porte battante – 4, rue du Docteur Albert Schweitzer

ISOLATION RAUSCHMAIER : Isolation extérieure des façades - 22, rue de Houssen

SCI LUNIVAL : Remplacement du portail et du portillon - ravalement du mur de clôture - 21, rue Berthe Molly

BIAGIO Mezzasalma : Installation d'une pergola - 4 rue des 3 Châteaux

RIEDINGER Michel : Démolition complète de la structure se trouvant au-dessus du plancher & sécurisation - 31, rue François Dietrich

VAROL Omer : Démolition totale de la maison - 23, rue de la Vallée

BULGRIN Matthieu : Extension du salon sur l'ancienne emprise de la véranda. Construction d'un nouveau carport + clôture - 4, route de Colmar

SCHMITT Rémy : Pose d'une cabane de jardin < 5m², abris à bois et réserve d'eau de pluie - 12, rue des Frères Widal

AYTEN Melek : Rénovation d'une grange en bois - 4, rue du Général Castelnau

SEDA Omer : Tonnelle bioclimatique – 10, rue des Tulipes

SCI JOMALI : Extension d'un garage automobile - 4, rue des Blés

SCHWINDENHAMMER Vincent : Transformation du garage en chambre - 3C, rue des Prés

BULBER Olivier - WIRTH Victoria : Construction d'une maison individuelle - 10, rue des Lilas

BURGER ET CIE (BURGER Lou) : Construction de 2 maisons individuelles modulaires jumelées avec garages accolés - 12, rue des Lilas

COMMUNE DE WINTZENHEIM : Construction d'une gendarmerie comprenant 19 logements ainsi qu'un bâtiment à usage de bureaux et de locaux de services spécifiques et de locaux techniques - 20, route de Rouffach

Dominique CHERY : Je vois SCI LUNIVAL, rue Berthe Molly, c'est à Colmar, ça ?

Monsieur le Maire : Oui. C'est une entreprise qui a déposé.

Dominique CHERY : D'habitude, il y a toujours le nom de la personne, ou l'adresse.

Monsieur le Maire : Il y a une modification, on s'en est rendu compte. Remplacement du portail et du portillon, c'est 12 rue du Tiefenbach. C'est l'entreprise. Au service d'urbanisme, ils se sont trompés, ils l'ont mis au nom de l'entreprise, qui est rue Berthe Molly.

Il y en a une autre aussi, c'est rue de Houssen.

Christelle OHRESSER : Et le 77, rue du Maréchal Joffre ? C'est la Laurentia ? C'est cette adresse ?

Denis ARNDT : C'est les remplacements des portes et des fenêtres à Laurentia. Oui, oui.

Christelle OHRESSER : Ce n'est pas la Laurentia, le 77.

Monsieur le Maire : Ils se sont trompés de numéro, mais c'est bien la salle Laurentia. On va regarder, ça sera modifié. Toutes les fenêtres et toutes les portes ont été changées à la Laurentia maintenant.

Monsieur le Maire : Le 77, vous savez lequel c'est ?

Christelle OHRESSER : C'est la maison qui est presque avant STAUB.

Denis ARNDT : C'est le 71, ils ont confondu le 1 et le 7.

Manifestations : Daniel LEROY

| SEPTEMBRE 2025 | | |
|----------------|-------------------------------------|--|
| 27 et 28 | 14h à 19h 10h à 18h | Exposition de Wintzen'arts – Salle Laurentia |
| 27 et 28 | 09 h à 17 h | Brocante Geek de l'association New electro order - Halle des fêtes |
| 28 | 17h | Récital de musique de chambre des Amis de la Chapelle Herzog – Eglise de Logelbach |
| OCTOBRE 2025 | | |
| 05 | 8h à 13h | Bourse aux vêtements de Petit Escargot - Halle des fêtes |
| 08 | 20h | Soirée La Voie des Talents par Christel Kern – Auditorium de l'Arthuss |
| 11 | 20h | Représentation de la Vallée des Contes - Auditorium de l'Arthuss |
| 18 et 19 | 10h à 19h | Exposition avicole – Halle des fêtes |
| 22 | 15h | Spectacle jeune public Firmin et Hector - Auditorium de l'Arthuss |
| 26 | 10 h à 19 h | 13 ^{ème} édition de la Fête d'Automne - Halle des fêtes |
| NOVEMBRE 2025 | | |
| 02 | 09 h à 17 h | 22 ^{ème} Bourse Bandes Dessinées et multi-collections - Halle des fêtes |
| 04 au 16 | | Exposition De Gaulle de M.ROZIER – Halle des fêtes |
| 05 | 20h | Concert Caroline STENGER - Auditorium de l'Arthuss |
| 13 au 16 | | Forum sur le harcèlement scolaire de la MJC du Cheval Blanc – Salle Laurentia |
| 22 et 23 | 09 h à 17 h | Brocante Geek et pop culture « Japan paradise » - Halle des fêtes |
| 29 et 30 | A partir de 16h Toute la journée | Tournoi des vétérans du Judo-club – Pôle sportif |
| 30 | 20h | Concert du Clair de Noël de Desidela – Eglise de Logelbach |

Décisions du Maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23, et en application de la délibération du 23 mai 2020, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre à savoir :

1. Modifications d'affectation des propriétés communales : aucune décision
2. Réalisation des emprunts : aucune décision
3. Marchés passés :

| Tiers | Objet | Montant_TTC | Emission |
|-----------------|---|-------------|------------|
| FUCHS BOU | KOUGELHOPFS POUR INAUGURATION MARCHE DE PAQUES | 98,83 | 16/06/2025 |
| AUTO CONTROLE S | VISITE COMPLEMENTAIRE RENAULT MASTER DL-159-EV POMPIERS | 25 | 16/06/2025 |
| AUTO CONTROLE S | VISITE TECHNIQUE DACIA DUSTER EE-157-KP POMPIERS | 68 | 16/06/2025 |
| MISTRAL-01 | DEPLOIEMENT DU WIFI - RELAIS-LECTURE WINTZENHEIM ET LOGELBACH | 2136 | 16/06/2025 |
| MISTRAL-01 | LICENCE OFFICE 365 BUSINESS STANDARD | 775,13 | 16/06/2025 |
| MISTRAL-01 | LICENCE OFFICE 365 BUSINESS STANDARD | 645,84 | 16/06/2025 |
| MISTRAL-01 | SOLUTION SURVEILLANCE FLEX ANTISPAM MAI 2025 | 876 | 16/06/2025 |
| MSP PEINTURE | PEINTURE FACADE - MAIRIE ANNEXE LOGELBACH | 11348,74 | 19/06/2025 |
| AUTOMATISME MAI | BARRIERE CRECHE POM' DE REINETTE LOGELBACH | 7362 | 19/06/2025 |
| TORREGROSSA | REFECTION DU CHEMIN RURAL WAELDELWEG SUR 40 ML | 2160 | 19/06/2025 |
| TORREGROSSA | REFECTION DU RESEAU ASSAINISSEMENT DESSABLEUR RUE ST LAURENT | 19473,6 | 19/06/2025 |
| SANISITT | MITIGEUR EVIER / TETE THERMOSTATIQUE / SIPHON - 9 RUE HERZOG | 301,28 | 19/06/2025 |
| SANISITT | TUBE / ROBINET / BOUCHON / DOUILLE COUDE CUIVRE - 9 RUE HERZOG | 263,26 | 19/06/2025 |
| SANISITT | BOBINE DE FILASSE / TIGE FILETEE / MANCHON - MAIRIE | 122,77 | 19/06/2025 |
| SANISITT | BOBINE / MANCHON / VANNE SPHERE / COUDE CUIVRE - CHALET APP | 42,48 | 19/06/2025 |
| TP SERVICE | ADBLUE ET PRESENTATION CONTROLE TECHNIQUE | 66,84 | 19/06/2025 |
| TP SERVICE | REPARATION D'UNE ROUE | 22,67 | 19/06/2025 |
| TP SERVICE | RETROVISEUR | 48,53 | 19/06/2025 |
| TP SERVICE | FILM RETROREFLECHISSANT BALISAGE - VOIRIE | 124,56 | 19/06/2025 |
| TP SERVICE | ENTRETIEN GROUPE ELECTROGENE ATELIERS ET HALLE DES FETES | 166,56 | 19/06/2025 |
| PROLIANS SCHMER | 3 CYLINDRES 30 X 30 - ECOLE DAME BLANCHE | 292,96 | 19/06/2025 |
| TORREGROSSA | REPARATION FUITE D'EAU SUR CONDUITE ENTERREE – RUE BAERENTHAL | 2280 | 19/06/2025 |
| PROLIANS SCHMER | 1 CYLINDRE 30 X 30 - ECOLE DAME BLANCHE | 177,25 | 19/06/2025 |
| ROSE ET FILS | ENTRETIEN ANNUEL DE LA CHAUDIERE - 9 RUE HERZOG | 124,81 | 19/06/2025 |
| ROSE ET FILS | REEMPLACEMENT DE PIECES SUR CHAUDIERE - ECOLE DAME BLANCHE | 1230,24 | 19/06/2025 |
| PPG DISTRIBUTIO | PEINTURES - STADE SAINT GILLES | 145,44 | 19/06/2025 |
| AIR LIQ 01 | LOCATION BOUTEILLES DE GAZ ATELIERS | 20,78 | 19/06/2025 |
| ATELIERS CLOR R | MODIFICATION SUR DIFFERENTS PANNEAUX DE SIGNALISATION | 385,2 | 19/06/2025 |
| LEITZ SARL | LAME CIRCULAIRE - MENUISERIE | 37,28 | 19/06/2025 |
| ADELYA | NETTOYANT VITRE ET SURFACE - DIVERS BATIMENTS | 59,93 | 19/06/2025 |
| ENERGYS BATTERI | BATTERIE PLOMB POUR SYSTEME DE DESENFUMAGE - POLE SPORTIF | 73,92 | 19/06/2025 |
| CHAMPION | DETENDEUR PROPANE VOIRIE ET FRAISE LIME CYLINDRIQUE SERRURERIE | 90,23 | 19/06/2025 |
| BLEGER JUS | CIMENT / MORTIER MONTAGE - VOIRIE | 22,55 | 19/06/2025 |
| HIRTZ | GAZOLE NON ROUTIER | 2441,84 | 19/06/2025 |
| WILLY LEISSNER | OUTIL A DEGAINER / POUSSOIR / TRIPLE PRISE COURANT - 9 RUE HERZOG | 88,13 | 19/06/2025 |
| WILLY LEISSNER | INTERRUPTEUR / DISJONCTEUR - 9 RUE HERZOG | 119,05 | 19/06/2025 |

| Tiers | Objet | Montant_TTC | Emission |
|-----------------|--|-------------|------------|
| WILLY LEISSNER | PLAQUES - 9 RUE HERZOG | 56,11 | 19/06/2025 |
| WILLY LEISSNER | DIVERSES FOURNITURES - 9 RUE HERZOG | 534,22 | 19/06/2025 |
| WILLY LEISSNER | MATERIEL POUR GROUPE ELECTROGENE | 79,63 | 19/06/2025 |
| HOLCIM GRANULAT | SABLE 0/4 CONCASSE | 172,85 | 19/06/2025 |
| DIAC LOCATION | LOCATION BATTERIE VOITURE FD-222-FR JUIN 2025 | 71,48 | 19/06/2025 |
| BLUE PISCINE | MATERIEL DE NETTOYAGE ET CHLORE | 70 | 19/06/2025 |
| KONE | MAINTENANCE ASCENSEUR ARTHUSS DU 01/07/2025 AU 30/09/2025 | 408,66 | 19/06/2025 |
| KONE | MAINTENANCE ASCENSEUR MAIRIE DU 01/07/2025 AU 30/09/2025 | 190,9 | 19/06/2025 |
| BLEGER JUS | PLANCHE POUR ARTHUSS + GAINES/GRILLAGE/MANCHON ECOLE CEDRES | 93,91 | 19/06/2025 |
| BLEGER JUS | LATTE A TOIT - RDV AUX JARDINS | 71,89 | 19/06/2025 |
| FREPPEL EDAC | SERMENT DE JUMELAGE PONT DU CASSE | 306 | 23/06/2025 |
| ALSA EVENT | LOCATION ENCEINTE AUTONOME / MICRO / - COMITE DES FETES | 47,47 | 23/06/2025 |
| CHR ALSACE | BAC / COUVERCLE / PLANCHE / DETARTRANT POUR RECEPTIONS | 73,01 | 23/06/2025 |
| KILOUTOU | LOCATION DE DEUX GROUPES ELECTROGENES - RDV AUX JARDINS | 514,8 | 23/06/2025 |
| CHEMINETTE | TRAVAUX SUR CONDUIT DE CHEMINEE - ECOLE DAME BLANCHE | 4850,89 | 23/06/2025 |
| WINTZEDIS | 7 BOUTEILLES DE GAZ POUR DESHERBAGE | 230,3 | 23/06/2025 |
| SATD EQUIP | REMISE EN CONFORMITE D'UNE CHAINE DE SECURITE JEUX BODEN | 190,8 | 23/06/2025 |
| KONE | REPARATION & AVENANT ASCENSEUR - PASSERELLE GSM - ARTHUSS | 824,4 | 23/06/2025 |
| OESTERLE MOBIL | BLOC BETON NOIR MAT - RUE CLEMENCEAU | 2110,8 | 23/06/2025 |
| IMPRIMERIE MOSE | PAPIER A ENTETE ET ENVELOPPES | 577,2 | 23/06/2025 |
| FREPPEL EDAC | GOMETTES AVEC LOGO POUR LES RELAIS LECTURE | 111,6 | 23/06/2025 |
| AMAZON BUSINESS | BATTERIE APPAREIL PHOTO | 36,68 | 23/06/2025 |
| GED EVENT | ACQUISITION 50 TABLES DE GARNITURES 50 CHAISES POUR MANIFESTATIONS - HALLE DES FETES | 8547 | 23/06/2025 |
| COLMARIENN | IMPLANTATION 2 POTEAUX INCENDIE DN100 - ROUTE DE COLMAR | 7124,45 | 23/06/2025 |
| PONTIGGIA | ARMOIRE MONOPHASÉE D'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE COLMAR | 5700 | 23/06/2025 |
| WINTZEDIS | LIVRES POUR RELAIS LECTURE DE WINTZENHEIM ET LOGELBACH | 1598,28 | 23/06/2025 |
| FREPPEL EDAC | FLYERS PROGRAMME 2025/2026 E- ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS | 238,8 | 23/06/2025 |
| FERME AUBERGE G | REPAS LE 06/06/2025 - JUMELAGE MOHNESEE | 150 | 23/06/2025 |
| LIMA SERVICES | NETTOYAGE SALLE LAURENTIA ET UNGERER MAI 2025 | 848,23 | 23/06/2025 |
| FEDERATION F-01 | 6 REPAS LE 21/05/2025 RENCONTRE DES CMA | 120 | 23/06/2025 |
| JECKERT B | BRETZELS ET KOUGELHOPFS - JOURNÉE DU SOUVENIR | 327,68 | 23/06/2025 |
| ROSETTE FL | GERBES POUR CÉRÉMONIE PATRIOTIQUE DU 08/05/2025 | 360 | 23/06/2025 |
| BOULANGERIE SCH | BAGUETTES/ KOUGELHOPFS / BRETZELS - JOURNÉE CITOYENNE | 251,2 | 23/06/2025 |
| BOULANGERIE SCH | BRETZELS LE 10/05/2025 - JUMELAGE PONT DU CASSE | 90 | 23/06/2025 |
| FREPPEL EDAC | AFFICHES - FESTIVITES DU 12/07/2025 | 162 | 23/06/2025 |
| WINTZEDIS | CATERING SPECTACLE DU 04/06/2025 | 28,92 | 23/06/2025 |
| KRICK HUBERT | 120 BOUTEILLES DE PINOT BLANC - RECEPTIONS | 889,2 | 23/06/2025 |
| ROSETTE FL | FLEURS POUR ARRANGEMENT FLORAL - JUMELAGE PONT DU CASSE | 117,5 | 23/06/2025 |
| BOUCHERIE FLORE | REPAS DU 08/05/2025 - JUMELAGE PONT DU CASSE | 777,1 | 23/06/2025 |
| FREPPEL EDAC | INVITATIONS CÉRÉMONIE PATRIOTIQUE + AFFICHES FÊTE DE LA MUSIQUE | 238,8 | 23/06/2025 |
| KUNEGEL | TRANSPORT EHPAD LES MAGNOLIAS PROJET CE2/CM1 ECOLE CEDRES | 91 | 23/06/2025 |
| POULAILLON | MINI VIENNOISERIE RÉUNION INTERSERVICES DU 10/06/2025 | 17,5 | 23/06/2025 |
| HISLER ALSACE | JEUX ET MATERIEL DE BRICOLAGE PROJET EHPAD-ÉCOLE LES CEDRES | 128,64 | 23/06/2025 |
| MISTRAL-01 | LICENCE OFFICE 365 BUSINESS STANDARD | 687,96 | 23/06/2025 |
| BERGER LEVRault | MISE EN SERVICE CONNECTEUR CHORUS PRO / MISE A JOUR TIERS | 1020 | 23/06/2025 |
| BERNER | DIVERSES FOURNITURES - ATELIERS | 655,74 | 23/06/2025 |

| Tiers | Objet | Montant_TTC | Emission |
|-----------------|--|-------------|------------|
| FAC-SIMILE ALSA | FORFAIT IMPRIMANTE CANON 1ER ETAGE POUR ARRETES | 32,84 | 23/06/2025 |
| FOUSSIER | PAUMELLES - POLE SPORTIF | 561,19 | 23/06/2025 |
| FOUSSIER | TOURNEVIS / JEU 9 CLE / CYLINDRE - ESPACES VERTS | 90,52 | 23/06/2025 |
| FOUSSIER | DISQUE DE PONÇAGE POUR MENUISERIE ET CADENAS ALU / BUTOIR 9 RUE HERZOG | 88,55 | 23/06/2025 |
| TEREVA | PURGEUR A MANETTE - 11 RUE DE LA VALLEE CRECHE | 18,6 | 23/06/2025 |
| TEREVA | MITIGEUR LAVABO `` POUR 9 RUE HERZOG / RACCORD ESPACES VERTS | 115,16 | 23/06/2025 |
| COLMARIENN | CURAGE DE LA STATION DE RELEVAGE SALLE UNGERER JUIN 2025 | 286,57 | 23/06/2025 |
| SANISITT | REDUCTEUR PRESSION / UNION CUIVRE - MAIRIE | 74,89 | 23/06/2025 |
| SANISITT | THERMOSTAT AMBIANCE DIGITAL - 9 RUE HERZOG | 124,15 | 23/06/2025 |
| ROYER 68 AUTOCA | TRANSPORT NINJA STORM STRASBOURG - ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS | 495 | 25/06/2025 |
| EST-ARRO | DEPANNAGE AU STADE ST GILLES | 387,67 | 25/06/2025 |
| HISLER ALSACE | 30 RAM 500 FEUILLES A4 BLC-ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM | 135 | 25/06/2025 |
| HISLER ALSACE | FASTENEUR ECOLE MATERNELLE LOGELBACH | 35,15 | 25/06/2025 |
| HISLER ALSACE | CONSOMMABLES-ECOLE MATERNELLE LOGELBACH | 69,55 | 25/06/2025 |
| GUSTAVE MULLER | GANIVELLES ROBINIER MAIRIE CENTRE | 141,48 | 25/06/2025 |
| HORMALYS | GANTS ROSTAING TRANSPLANTOIRE BROSSES - ESPACES VERTS | 86,1 | 25/06/2025 |
| HORMALYS | LAME SCIE PERCHE TLESCOPIQUE- ESPACES VERTS | 193,39 | 25/06/2025 |
| HORMALYS | RATEAU JARDIN TRANSPLANTOIR ETROIT HARPON ESPACES VERTS | 201,65 | 25/06/2025 |
| MICHEL ETS GUNS | VIS A SIX PANS / VIS CYLINDRIQUE - ESPACES VERTS | 18,28 | 25/06/2025 |
| VITI WALD | GIBSTOP REPULSIF GIBIER | 591,6 | 25/06/2025 |
| HORMALYS | TERREAU POUR FLEURISSEMENT DES ESPACES VERTS | 3312,89 | 25/06/2025 |
| ANIMO CONCEPT | BORNES DE PROPRETE, PANNEAUX ET CORBEILLES | 18332,4 | 25/06/2025 |
| ALSACE MIC | ORDINATEURS GAMER / CLAVIER/ SOURIS - ESPACE ARTHUSS | 6048,62 | 25/06/2025 |
| EGLINSDOER | RACCORD POMME DROITE FEMELLE - ESPACES VERTS | 24,19 | 26/06/2025 |
| ROYER 68 AUTOCA | TRANSPORT LA WORMSA- -ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH | 395 | 27/06/2025 |
| ROYER 68 AUTOCA | TRANSPORT SEANCES PISCINE-EEL | 100 | 27/06/2025 |
| ROYER 68 AUTOCA | TRANSPORT SORTIE COLMAR PLAGE ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS | 165 | 27/06/2025 |
| ROYER 68 AUTOCA | TRANSPORT OBSERVATOIRE DE LA NATURE PROJET NEFLE | 330 | 27/06/2025 |
| KUNEGEL | TRANSPORT- -ZOO DE MULHOUSE-EMWT | 668 | 27/06/2025 |
| KUNEGEL | TRANSPORT NEULAND ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM | 91 | 27/06/2025 |
| KUNEGEL | TRANSPORT ECOLE DAME BLANCHE AU THEATRE COLMAR | 91 | 27/06/2025 |
| DANY K PRODUCTI | SPECTACLE KC ET FRED FETE DE LA MUSIQUE A LOGELBACH | 654,1 | 27/06/2025 |
| JPG | CARTOUCHES ECOLE PRIMAIRE DE LOGELBACH | 664,79 | 27/06/2025 |
| LIRE DEMAIN | LIVRES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE DE LOGELBACH | 477,41 | 27/06/2025 |
| HISLER ALSACE | 30 RAM 500F BLC-ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM | 135 | 27/06/2025 |
| ATELIERS CLOR R | PLAQUE COMMEMORATIVE MADAME SCHWARTZ | 687,6 | 27/06/2025 |
| SCHWAB S N | PRODUITS PHARMACEUTIQUES ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM | 29,76 | 27/06/2025 |
| SCHWAB S N | PRODUITS PHARMACEUTIQUES - ECOLE DAME BLANCHE | 141,41 | 27/06/2025 |
| OBSERVATOIRE DE | 4 ANIMATIONS OBSERVATOIRE- ECOLE MATERNELLE LES NENUPHARS | 640 | 27/06/2025 |
| DUBERNARD | DIAGNOSTIC ET DEPANNAGE INSTALLATION ANTI INCENDIE MAIRIE | 268,24 | 30/06/2025 |
| HAAG SAS GROUPE | MODIFICATION FAISCEAU ELECTRIQUE PRISE MALE 3 PLOTS ETLANDER | 623,98 | 30/06/2025 |
| JMK | VIDANGE BAC A GRAISE - ETANG APP | 673,66 | 30/06/2025 |
| JMK | VIDANGE BAC A GRAISSE - PERISCOLAIRE LOGELBACH | 473,7 | 30/06/2025 |
| AUTOMATISME MAI | FOURNITURE ET POSE RECEPTEUR TELECOMMANDE ET ANTENNE | 590,4 | 30/06/2025 |
| BERNER | GANTS ET MASQUE SERVICES TECHNIQUES | 358,31 | 30/06/2025 |
| BLEGER JUS | GAINES POUR CABLE ELECTRIQUE | 19,04 | 30/06/2025 |

| Tiers | Objet | Montant_TTC | Emission |
|-----------------|--|-------------|------------|
| ADELYA | LINGETTES ET DIVERS POUR LES AGENTS | 297,62 | 30/06/2025 |
| MSP PEINTURE | ENTRETIEN PEINTURE EXTERIEURE MAIRIE ANNEXE LOGELBACH MSP | 1185,6 | 30/06/2025 |
| KUNEGEL | TRANSPORT SEANCES NATATION 2025-PISCINE DE MUNSTER -EEW | 600 | 30/06/2025 |
| MSP PEINTURE | REPRISE SOUS-BASSEMENT DECENTE ESCALIER - POLE MEDICAL LOG | 693,6 | 30/06/2025 |
| BERGER LEVRault | ABONNEMENT LEGIBASE DU 06/06/24 AU 05/06/25 | 453,6 | 30/06/2025 |
| KUNEGEL | TRANSPORT HUNAWIHR- -ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH | 476 | 01/07/2025 |
| FUCHS BOU | BRETZELS ET KOUGELHOPFS POUR LA RECEPTION | 98,97 | 01/07/2025 |
| FUCHS BOU | 2 KOUGELHOPFS SUCRES VIN HONNEUR 06/05/2025 | 25,32 | 01/07/2025 |
| FUCHS BOU | BRETZELS ET KOUGELHOPFS POUR VIN HONNEUR SENTIER BOTANIQUE | 86,09 | 01/07/2025 |
| WINTZEDIS | BOISSONS ET DIVERS POUR REPAS JUMELAGE | 459,19 | 01/07/2025 |
| WINTZEDIS | PRODUIT ALIMENTAIRES ET BOISSONS POUR JOURNEE CITOYENNE | 88,69 | 01/07/2025 |
| BON COIN RESTAU | REPAS JUMELAGE MOHNESEE LE 07/06/2025 | 151,7 | 01/07/2025 |
| BOULANGERIE SCH | BAGUETTES KOUGELHOS BRETZELS JOURNEE CITOYENNE DU 03052025 | 341,2 | 01/07/2025 |
| MISTRAL-01 | CREATION D'UNE SESSION ET ADRESSE MAIL SERVICE COMMUNICATION | 162 | 01/07/2025 |
| ALSA EVENT | LOCATION SONO POUR LE 18 JUIN 2025 | 39,98 | 01/07/2025 |
| ALSA EVENT | LOCATION SONO MARCHES DE NOEL FETE DE LA MUSIQUE | 599,29 | 01/07/2025 |
| MIROITERIE | VITRAGE ISOLANT PRESBYTERE LOGELBACH | 138,24 | 01/07/2025 |
| AMAZON BUSINESS | CREATIVE AIRBRUSH ENCRE MARRON SERVICE ANIMATIONS ARTHUSS | 9,82 | 01/07/2025 |
| AMAZON BUSINESS | POCHOIR MAQUILLAGE SERVICE ANIMATIONS ARTHUSS | 6,9 | 01/07/2025 |
| AMAZON BUSINESS | MATERIEL POUR ANIMATIONS ETE 2025 SERVICE ANIMATIONS ARTHUSS | 17,38 | 01/07/2025 |
| AMAZON BUSINESS | COQUE PORTABLE SAMSUNG GALAXY SERVICE ANIMATIONS ARTHUSS | 7,61 | 01/07/2025 |
| WINTZEDIS | CATERING CONCERT DU 07/05/2025 | 29,47 | 01/07/2025 |
| WINTZEDIS | CATERING CONCERT DU 20/06/25 ARTHUSS | 30 | 01/07/2025 |
| CAP VERS | TAILLE D'HIVER ET DESHERBAGE RUE DE VALLEE | 2182,93 | 03/07/2025 |
| BOULANGERIE SCH | BRETZELS ET KOUGELHOPFS POUR LA CEREMONIE DU 18 JUIN 2025 | 349,12 | 03/07/2025 |
| CONSEIL MU | BOISSONS MUSICIENS ET TECHNICIENS POUR LA FETE DE LA MUSIQUE | 90 | 03/07/2025 |
| ATELIERS CLOR R | PLAQUE INTERDICTION DE STATIONNER GARAGES RUE DES TULIPES | 127,2 | 03/07/2025 |
| TP SERVICE-01 | CABOCHON HELLA POUR ESPACES VERTS | 37,75 | 03/07/2025 |
| MSP PEINTURE | PEINTURE FACADE - MAIRIE ANNEXE LOGELBACH | 4039,1 | 03/07/2025 |
| A2L EQUIPEMENTS | NOUVEAUX CROCHETS POUR LE COULOIR DE L'ECOLE PRIMAIRE DE LOG | 3255,84 | 03/07/2025 |
| CITYZ MEDIA | FOURNITURE 5 SUCETTES HORIZON | 22883,04 | 03/07/2025 |
| HISLER ALSACE | CUISINE EXTERIEURE BOIS PROJET NEFLE ECOLE MATERNELLE LOG | 511,2 | 04/07/2025 |
| SHARP BUSINESS | MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR DIVERS BATIMENTS | 1531,57 | 07/07/2025 |
| TP SERVICE-01 | REEMPLACEMENT DU SUPPORT DU BROYEUR DE LA DEBROUSSAILLEUSE | 1512,3 | 07/07/2025 |
| KUNEGEL | TRANSPORT ELEVES ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH A EHPAD WINTZ | 91 | 08/07/2025 |
| KUNEGEL | TRANSPORT ELEVES ECOLE MATERNELLE LOGELBACH A COLMAR | 91 | 08/07/2025 |
| KUNEGEL | TRANSPORT STADE HERRLISHEIM-ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH | 300 | 08/07/2025 |
| KUNEGEL | TRANSPORT STADE HERRLISHEIM--ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH | 150 | 08/07/2025 |
| WINTZEDIS | BOISSONS VIN HONNEUR 2A2M | 35,4 | 08/07/2025 |
| BELTA | FORFAIT MAINTENANCE IMPRIMANTE | 601,2 | 08/07/2025 |
| FORUM SIRIUS | MAINTENANCE LOGICIEL BILLETERIE ARTHUSS | 434,65 | 08/07/2025 |
| RINGENBACH CHAP | HABILLAGE DU PODIUM DE LA HALLE DES FETES | 997,68 | 08/07/2025 |
| COLMARIENN | CURAGE DE LA STATION DE RELEVAGE ARTHUSS JUIN 2025 | 157,2 | 08/07/2025 |
| BUREAU VALLEE | DIVERS TAMPONS | 125,3 | 08/07/2025 |
| AMAZON BUSINESS | POCHETTES PERFOREES | 21,61 | 08/07/2025 |
| AMAZON BUSINESS | 24 BLOCS DE NOTES POUR LA POLICE MUNICIPALE | 13,03 | 08/07/2025 |
| WINTZEDIS | CAFE / TOUILLETTES / SERVIETTE POUR REUNION MAIRIE | 39,56 | 08/07/2025 |

| Tiers | Objet | Montant_TTC | Emission |
|-----------------|--|-------------|------------|
| HEINTZ HEN | NOUVEAU CYLINDRE 11 RUE DE LA VALLEE | 81,36 | 08/07/2025 |
| PPG DISTRIBUTIO | PEINTURES - 11 RUE DE LA VALLEE | 339,49 | 08/07/2025 |
| EGLINSDOER | FOURNITURE MINI REGARD ROND POUR 9 RUE HERZOG | 4,49 | 08/07/2025 |
| CEZAMIE | RECEPTION RDV DES JARDINS LES 07-08/06/2025 PARC DE LA FORGE | 95,9 | 09/07/2025 |
| CONSEIL MU | REPAS POUR LE RDV DES JARDINS DES 06-07/06/2025 PARC DE LA FORGE | 410 | 09/07/2025 |
| COSEEC | PRESTATIONS MECANIQUES PRINTEMPS TERRAIN ANNEXE 2025 | 842,51 | 09/07/2025 |
| COSEEC | PLAN DE FERTILISATION PRINTEMPS TERRAIN D'HONNEUR 2025 | 696,16 | 09/07/2025 |
| COSEEC | PLAN DE FERTILISATION PRINTEMPS TERRAIN ANNEXE 2025 | 298,36 | 09/07/2025 |
| MISTRAL-01 | BLOC ALIMENTATION PC PORTABLE DELL LATITUDE STAGIAIRE | 54 | 09/07/2025 |
| COSEEC | PRESTATIONS MECANIQUES PRINTEMPS - TERRAIN D'HONNEUR 2025 | 3380,16 | 09/07/2025 |
| CAPSULE COLMAR | 1ERE CAMPAGNE D'AQUISITION DE LIVRES POUR LES RELAIS LECTURE | 394,57 | 16/07/2025 |
| ALSACE MIC | NETTOYAGE PC AVEC VIRUS INSTITUTRICE ECOLE PRIMAIRE DE LOG | 136,2 | 16/07/2025 |
| AIR LIQ 01 | LOCATION BOUTEILLES DE GAZ ATELIERS | 20,78 | 16/07/2025 |
| SVP | HONORAIRES DU 17/04/2025 AU 30/09/2025 CONTRAT INTEGRAL | 2707,2 | 16/07/2025 |
| WILLY LEISSNER | REEMPLACEMENT DE L'ECLAIRAGE DE SECURITE DE LA HALLE DES FETES | 1053,48 | 16/07/2025 |
| RDV360.COM - WA | ABONNEMENT GESTION RDV CNI PASSEPORTS ETAT CIVIL | 1188 | 16/07/2025 |
| SIGNATURE | MATERIEL PEINTURE ROUTIERE | 2610,9 | 16/07/2025 |
| ROYER 68 AUTOCA | TRANSPORT LE 05-12-19/06/2025 SEANCES PISCINE-EEL | 300 | 16/07/2025 |
| KUNEGEL | TRANSPORT EHPAD - ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH | 91 | 16/07/2025 |
| KUNEGEL | TRANSPORT PISCINE DE MUNSTER ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM | 150 | 16/07/2025 |
| KUNEGEL | TRANSPORT SORTIE VIVARIUM-ECOLE MATERNELLE LOGELBACH | 678 | 16/07/2025 |
| KUNEGEL | TRANSPORT PARC DU PETIT PRINCE ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM | 678 | 16/07/2025 |
| KUNEGEL | TRANSPORT UNGERSHEIM-ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM | 339 | 16/07/2025 |
| ORONA EST | MAINTENANCE ASCENSEUR POLE SPORTIF 3E TRIMESTRE 2025 | 334,84 | 16/07/2025 |
| ORONA EST | MAINTENANCE ASCENSEUR PERISCOLAIRE CENTRE | 360 | 16/07/2025 |
| EVE RISQUE | VERIFICATION ANNUELLE INSTALLATION ELECTRIQUE POLE SPORTIF | 664,91 | 16/07/2025 |
| TP SERVICE-01 | LOCATION MINI PELLE 9 RUE HERZOG | 273,22 | 16/07/2025 |
| WC LOC | LOCATION WC POUR RDV AUX JARDINS A LA FORGE 06/06/2025 | 724,79 | 16/07/2025 |
| DIAC LOCATION | LOCATION BATTERIE VOITURE FD-222-FR JUILLET 2025 | 71,48 | 16/07/2025 |
| HISLER ALSACE | FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH | 307,46 | 16/07/2025 |
| HISLER ALSACE | RAMETTES PAPIER ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM | 67,5 | 16/07/2025 |
| WINTZEDIS | 7 BOUTEILLES DE GAZ POUR DESHERBAGE | 230,3 | 16/07/2025 |
| EGLINSDOER | LANCE TELESCOPIQUE ESPACES VERTS | 225,49 | 16/07/2025 |
| PROLIANS SCHMER | SERRE CABLE ETRIER ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM | 139,57 | 16/07/2025 |
| PROLIANS SCHMER | ABSORBANT SOL MINERALSERVICES TECHNIQUES | 259,68 | 16/07/2025 |
| PROLIANS SCHMER | CYLINDRE ECOLE PRIMAIRE DE WINTZENHEIM | 65,65 | 16/07/2025 |
| PROLIANS SCHMER | SERRE CABLE TENDEUR POUR ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM | 79,27 | 16/07/2025 |
| FOUSSIER | FOURNITURES DIVERSES ECOLE MATERNELLE DE WINTZENHEIM | 335,51 | 16/07/2025 |
| FOUSSIER | FOURNITURES DIVERSES 11 RUE DE LA VALLEE | 15,1 | 16/07/2025 |
| FOUSSIER | RUBAN SIGNALISATION VOIRIE | 27,48 | 16/07/2025 |
| FOUSSIER | MATERIEL CLE ATELIERS | 71,23 | 16/07/2025 |
| FOUSSIER | FOURNITURES VIS STOCK ATELIERS | 23,22 | 16/07/2025 |
| FOUSSIER | FOURNITURES DIVERSES POUR ARTHUSS | 23,05 | 16/07/2025 |
| FOUSSIER | FOURNITURE DE BARILLETS VESTIAIRE | 584,77 | 16/07/2025 |
| FOUSSIER | RUBAN DE SIGNALISATION | 12,67 | 16/07/2025 |
| FOUSSIER | PAUMELLE POUR ECOLE PRIMAIRE DE LOGELBACH | 33,83 | 16/07/2025 |
| FOUSSIER | FOURNITURES POUR LE 11 RUE DE LA VALLEE | 52,64 | 16/07/2025 |

| Tiers | Objet | Montant_TTC | Emission |
|-----------------|---|-------------|------------|
| FOUSSIER | POIGNEES POLICE MUNICIPALE | 134,58 | 16/07/2025 |
| FOUSSIER | INTERPHONE POUR ECOLE MATERNELLE DE WINTZENHEIM | 519,47 | 16/07/2025 |
| GEDIMAT NUSS | FER TOR D12 6M ATELIERS | 7,31 | 16/07/2025 |
| GEDIMAT NUSS | CIMENT POUR LA VOIRIE | 29,53 | 16/07/2025 |
| GEDIMAT NUSS | CIMENT POUR LA VOIRIE | 23,63 | 16/07/2025 |
| MICHEL ETS GUNS | BEC VERSEUR POMPIERS | 48,05 | 16/07/2025 |
| TP SERVICE-01 | ROUE JOCKER PLUS 150 KG | 91,06 | 16/07/2025 |
| CHAMPION | SACS ASPIRATEURS | 73,55 | 16/07/2025 |
| ZEP INDUST | AEROSOL 600ML ATELIERS | 352,51 | 16/07/2025 |
| COLMARIENN | LOCATION COL CYGNE 31/05/2025 AU 30/06/2025 | 41,44 | 16/07/2025 |
| JM IMPORT | RESTAURATION DES MUSICIENS FETE DE LA MUSIQUE 2025 | 366 | 17/07/2025 |
| RISO FRANC | MAINTENANCE DU DUPLICOPIEUR DU 01/07/2025 AU 30/09/2025 | 29,78 | 17/07/2025 |
| SGS AUTOMOTIVE | REVISION CINEMOMETRE PROLASER | 276 | 17/07/2025 |
| APAVE | CONTROLE TECHNIQUE VRE D'UN ASCENSEUR AU POLE SPORTIF | 300 | 17/07/2025 |
| APAVE | CONTROLE TECHNIQUE QUINQUENNAL ASCENSEUR AU POLE SPORTIF | 408 | 17/07/2025 |
| QUAD MOTO CYCLE | REVISION VELO ELECTRIQUE POLICE MUNICIPALE | 39 | 17/07/2025 |
| TP SERVICE-01 | ENTRETIEN VEHICULE LINDNER CV672VK | 80,17 | 17/07/2025 |
| STI BUREAUTIQUE | MAINTENANCE SERVICE GED DU 15/06/2025 AU 14/09/2025 | 442,63 | 17/07/2025 |
| AMAZON BUSINESS | ETIQUETTES AUTOCOLLANTES | 26,07 | 17/07/2025 |
| AMAZON BUSINESS | AIMANTS POUR TABLEAU MAIRIE | 11,88 | 17/07/2025 |
| FIDUCIAL BUREAU | PAPIERS A4 - MAIRIE | 576 | 17/07/2025 |
| MICHEL ETS GUNS | DIVERS MATERIELS POUR LE SERVICE DES ESPACES VERTS | 701,51 | 17/07/2025 |
| TP SERVICE-01 | 5 CONES EN PLASTIQUE POUR LES ATELIERS | 39,6 | 17/07/2025 |
| TP SERVICE-01 | AMPOULES POUR LES VEHICULES | 38,28 | 17/07/2025 |
| ADELYA | DIVERS MATERIELS POUR LES ATELIERS | 202,7 | 17/07/2025 |
| ADELYA | BOB CHAMOIS 1000F POUR LES ATELIERS | 136,56 | 17/07/2025 |
| COLAS EST | DIVERS TRAVAUX VOIRIE CHAPELLE-DE LATTRE-BAERENTHAL-COTONNA | 47968,8 | 17/07/2025 |
| SCHINDLER | MAINTENANCE ASCENSEUR POLE MEDICAL LOGELBACH | 542,45 | 21/07/2025 |
| MICHEL ETS GUNS | TAILLE HAIES STIHL ET DEBROUSSAILLEUSE THERM ESPACES VERTS | 1173,19 | 21/07/2025 |
| TP SERVICE-01 | ENTRETIEN VEHICULE ISUZU 7872YQ68 | 1696,19 | 21/07/2025 |
| TP SERVICE-01 | DIVERSES PIECES POUR REPARATION EPAREUSE | 1101,07 | 21/07/2025 |
| LIMA SERVICES | NETTOYAGE SALLE LAURENTIA ET UNGERER JUIN 2025 | 848,23 | 22/07/2025 |
| ROSETTE FL | BONS ACHATS MAISONS FLEURIES | 856 | 22/07/2025 |
| ROSETTE FL | GERBE CEREMONIE PATRIOTIQUE DU 18/06/2025 | 120 | 22/07/2025 |
| BERGER LEVRAULT | ABONNEMENT BLES FACTURATION | 113,33 | 22/07/2025 |
| DOCAPOST FAST | ABONNEMENT CDC FAST DU 06/07/2025 AU 06/07/2026 | 298,12 | 22/07/2025 |
| PIANOS ADES PRE | ACCORD PIANO CONCERT DU 04/06/2025 | 160 | 22/07/2025 |
| DOUBLET | DRAPEAUX FRANCE ET EUROPE | 279,96 | 22/07/2025 |
| LAMMER SAR | ENSEIGNE PEINTE "MAIRIE ANNEXE DE WINTZENHEIM" | 1014 | 22/07/2025 |
| CLUB VOSGI | REPAS FETE MONTAGNARDE CMJ DU 16/07/25 | 564,5 | 22/07/2025 |
| EQUIP PRO | DIVERS PETITS MATERIELS POUR LES MANIFESTATIONS COMMUNALES | 472,09 | 22/07/2025 |
| EQUIP PRO | ECHELLE PATISSIERE ET GRILLES INOX SALLE UNGERER | 679,98 | 22/07/2025 |
| FERTAL | FOURNITURES DIVERS PRODUITS POUR LES BATIMENTS COMMUNAUX | 111,3 | 22/07/2025 |
| CITYZ MEDIA | AFFICHES POUR LES PANNEAUX SENTIER BOTANIQUE | 1036,8 | 23/07/2025 |
| MISTRAL-01 | CREATION D'UNE SESSION ANIMATRICE A ARTHUSS | 108 | 23/07/2025 |
| DECATHLON WITTE | SORTIE DECATHLON VILLAGE ETE | 732 | 23/07/2025 |
| ATELIERS CLOR R | PANNEAUX ROUTE DE COLMAR | 705,6 | 24/07/2025 |

| Tiers | Objet | Montant_TTC | Emission |
|-----------------|---|-------------|------------|
| ARBOREST | ENTRETIEN DU PERIMETRE ET DES PARCELLES N° 13-19-23-24-25-30-32 | 7651,6 | 29/07/2025 |
| TME ASCENSEURS | MAINTENANCE ASCENSEUR POLE MEDICAL WINTZENHEIM | 622,75 | 01/08/2025 |
| GIAMBERINI | FOURNITURE ET POSE ENSEIGNE - RELAIS LECTURE LOGELBACH | 2340 | 01/08/2025 |
| BERGER LEVRAULT | ABONNEMENT BLES FACTURATION SEGILOG | 963,6 | 01/08/2025 |
| LA GODILLE | CHAUSURES POUR AGENTS | 270 | 01/08/2025 |
| AMAZON BUSINESS | DROP RESERVOIR MACHINE A CAFE - RELAIS LECTURE | 18,94 | 01/08/2025 |
| AMAZON BUSINESS | INTERCALAIRES / CHEMISES RIGIDES | 15,95 | 01/08/2025 |
| AMAZON BUSINESS | AGENDA SEMAINIER 2026 | 60 | 01/08/2025 |
| EST-ARRO | MATERIEL POUR ARROSAGE AUTOMATIQUE - ESPACES VERTS | 112,48 | 01/08/2025 |
| HORMALYS | PIQUET / TUYAU / CISAILLE HAIE / SECATEUR - ESPACES VERTS | 290,22 | 01/08/2025 |
| SCHAECHTEL | KIT CLIQUET ET RESSORT POUR CUVE D'ARROSAGE - ESPACES VERTS | 179,38 | 01/08/2025 |
| FLORENTZ BOUCHE | REPAS DES BENEVOLES - RDV AUX JARDINS LES 7-8/06/2025 | 180,5 | 01/08/2025 |
| WINTZEDIS | THERMOS | 18,4 | 01/08/2025 |
| WINTZEDIS | THERMOS | 31,4 | 01/08/2025 |
| JUDO CLUB WINTZ | BONS BOISSONS ET CASSE-CROUTE - FESTIVITES DU 12 JUILLET | 772,8 | 01/08/2025 |
| VIALIS SAEM | DEPLACEMENT DE CAMERAS RUE DE COLMAR | 614,4 | 01/08/2025 |
| COLMAR PRINT | REPRODUCTION PLANS PLU | 169,85 | 01/08/2025 |
| SAREL | RESTAURATION REGISTRES | 2245,3 | 01/08/2025 |
| ADELYA | LAVEUSE POMPE NILFISK - RELAIS LECTURE LOGELBACH | 4285,68 | 05/08/2025 |
| GAN ASSURANCES | DOMMAGE AUX BIENS ET RISQUES DU 01/09/2025 AU 31/08/2026- GAN | 29512,82 | 11/08/2025 |
| HABECCKER | RACLAGE DE DIVERS CHEMINS FORESTIERS - FORET COMMUNALES | 8400 | 12/08/2025 |
| FOUSSIER | POIGNEE / EMBASE CLIPTOP / PIED PLASTIQUE - ECOLE ARC-EN-CIEL | 106,18 | 12/08/2025 |
| FOUSSIER | ANTI-PINCE DOIGTS / SERRURE ESPAGNOLETTE - ECOL ARC EN CIEL | 129,12 | 12/08/2025 |
| FOUSSIER | PROFIL POUR DOSSIER SUSPENDU - ECOLE DAME BLANCHE | 131,69 | 12/08/2025 |
| FOUSSIER | CONSOLE PLIANTE EKMATIC - ECOLE MATERNELLE LES NENUPHARS | 92,52 | 12/08/2025 |
| FOUSSIER | CYLINDRE / ECOLE LES CEDRES | 64,36 | 12/08/2025 |
| FOUSSIER | EMBASE RONDE A VISER / PIED PLASTIQUE - ECOLE DAME BLANCHE | 15,12 | 12/08/2025 |
| FOUSSIER | CLE DE PASSE GENERAL | 87,12 | 12/08/2025 |
| FOUSSIER | RANGE VELO - ECOLE MATERNELLE ARC-EN-CIEL | 115,8 | 12/08/2025 |
| FOUSSIER | MASTIC BOIS / VIS / SILICONE - ECOLE LES CEDRES | 136,26 | 12/08/2025 |
| FOUSSIER | TAQUET DE RAYON / TAQUET A TENON E | 12,56 | 12/08/2025 |
| FOUSSIER | SANGLE ARRIMAGE 25MM - ARTHUSS | 18,86 | 12/08/2025 |
| LIBRAIRIE LIBRO | 1ER CAMPAGNE D'ACQUISITION DE LIVRES DEUX RELAIS LECTURE | 1299,37 | 12/08/2025 |
| OXYGENE REALISA | TRAVAUX DE CLOTURE - PARC LA FORGE | 66528 | 12/08/2025 |
| NATHAN | MEUBLE BAS ET MEUBLE A CASES - ECOLE MATERNELLE LES NENUPHARS | 1089 | 12/08/2025 |
| KILOUTOU | LOCATION FOREUSE / CAROTTEUSE - ECOLE DAME BLANCHE | 152,54 | 12/08/2025 |
| MEDIARUN | SPOTS RADIO TOP MUSIC CAMPAGNE FESTIVITE DU 12 JUILLET 2025 | 356,5 | 12/08/2025 |
| EGLINSDOER | POMPE INOX POUR FONTAINE DE GAULLE | 472,75 | 12/08/2025 |
| ADELYA | SPRAY ANTICALCAIRE / DETERGENT / SURODORANT | 233,1 | 12/08/2025 |
| ADELYA | PLONGE CONCENTRE CITRON | 51,89 | 12/08/2025 |
| ADELYA | PERCHE TELESCOPIQUE / KIT MOUILLEUR VITRE | 53,7 | 12/08/2025 |
| HEINRICH C | LOT ANTI-CLAQUEMENT POUR POUTRE DE VORIE | 424,32 | 12/08/2025 |
| WINTZEDIS | RECHARGEMENT DE 2 CARTES DE LAVAGE VEHICULES | 200 | 12/08/2025 |
| OTIS | MAINTENANCE PORTE SECTION PORTIS LTD ENTRETIEN | 1118,74 | 12/08/2025 |
| STIHL SAV | REEMPLACEMENT PIECES CHAUDIERE - POLE SPORTIF | 502,5 | 12/08/2025 |
| CENTRE DE FESSE | POSTE DE SECOURS FESTIVITES DU 12 JUILLET 2025 | 646 | 12/08/2025 |
| POULAILLON | MINI-VIENNOISERIES - REUNION AVEC LA TRESORERIE | 28,9 | 12/08/2025 |

| Tiers | Objet | Montant_TTC | Emission |
|-----------------|--|-------------|------------|
| AMAZON BUSINESS | GARDE PRO CAMERA DE CHASSE | 469,9 | 12/08/2025 |
| DS CONTROLE | CONTROLE COMPLEMENTAIRE CITROEN | 33 | 12/08/2025 |
| DS CONTROLE | CONTROLE COMPLEMENTAIRE RENAULT | 33 | 12/08/2025 |
| BLUE PISCINE | CHLORE POUR FONTAINES | 110 | 12/08/2025 |
| COLMARIENN | CURAGE DE LA STATION DE RELEVAGE ARTHUSS JUILLET 2025 | 157,2 | 12/08/2025 |
| DIAC LOCATION | LOCATION BATTERIE VOITURE FD-222-FR AOUT 2025 | 71,48 | 12/08/2025 |
| BREZAC ARTIFICE | SPECTACLE PYROTECHNIQUE - FESTIVITES DU 12 JUILLETS 2025 | 8000 | 12/08/2025 |
| PPG DISTRIBUTIO | PEINTURES - BUREAU SECRETARIAT DU MAIRE | 62,58 | 12/08/2025 |
| HISLER ALSACE | PAPIERS / POCHETTES / COLLES / REGISTRE - ECOLE NENUPHARS | 152,03 | 12/08/2025 |
| PASSERELLES PAT | COLO ETE AUVERGNE DU 21-25/07/2025 - ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS | 11652 | 12/08/2025 |
| CENTRE NAUTIQUE | ENTREE PISCINE KAYSERSBERG - ECOLE LES CEDRES | 1400 | 12/08/2025 |
| BOULANGER MAG 5 | DISQUE DUR EXTERNE ET CHARGEUR PC - ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS | 151,1 | 12/08/2025 |
| HISLER ALSACE | FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE MATERNELLE ARC-EN-CIEL | 241,36 | 13/08/2025 |
| HISLER ALSACE | FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE MATERNELLE ARC-EN-CIEL | 273,76 | 13/08/2025 |
| HISLER ALSACE | FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE MATERNELLE ARC-EN-CIEL | 515,26 | 13/08/2025 |
| HISLER ALSACE | JEUX - ECOLE MATERNELLE ARC-EN-CIEL | 184,27 | 13/08/2025 |
| HISLER ALSACE | RAMETTES PAPIERS - ECOLE DAME BLANCHE | 8,19 | 13/08/2025 |
| HISLER ALSACE | FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE DAME BLANCHE | 188,86 | 13/08/2025 |
| HISLER ALSACE | FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE DAME BLANCHE | 221,96 | 13/08/2025 |
| HISLER ALSACE | FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE DAME BLANCHE | 178,39 | 13/08/2025 |
| HISLER ALSACE | FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE DAME BLANCHE | 63,04 | 13/08/2025 |
| HISLER ALSACE | FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE DAME BLANCHE | 297,11 | 13/08/2025 |
| HISLER ALSACE | FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE DAME BLANCHE | 113,2 | 13/08/2025 |
| HISLER ALSACE | FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE DAME BLANCHE | 217,24 | 13/08/2025 |
| HISLER ALSACE | FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE DAME BLANCHE | 218,33 | 13/08/2025 |
| HISLER ALSACE | FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE DAME BLANCHE | 323,15 | 13/08/2025 |
| HISLER ALSACE | FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE DAME BLANCHE | 150,12 | 13/08/2025 |
| LA GODILLE | EQUIPEMENT SPORT DE MONTAGNE - ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS | 464,77 | 13/08/2025 |
| WINTZEDIS | PETITES BOUTEILLES D'EAU - JURY MAISONS FLEURIES | 5,21 | 13/08/2025 |
| ARBOREST | ENTRETIEN DU PARCELLAIRE ET ENTRETIEN DES RENVOIS D'EAU | 4488 | 18/08/2025 |
| ARBOREST | SECURISATION SENTIER BOTANIQUE | 968 | 18/08/2025 |
| DISCHGANG | DEBARDAGE DU SENTIER BOTANIQUE | 731,5 | 18/08/2025 |
| COMPAGNIE LE VE | HONORAIRES SPECTACLE EMBRASSONS-NOUS ! VIZ TRIO LE 02/04/2025 | 1550 | 18/08/2025 |
| SOKAN | CACHET CONCERT SOKAN TRIO DU 08/01/2025 | 1250 | 18/08/2025 |
| TRAFFIX MUSIC | CACHET SPECTACLE "LA VIE EST BELLE" LE 16/04/2025 | 2048,18 | 18/08/2025 |
| KRICK HUBERT | 60 BOUTEILLES DE CREMANT | 541,5 | 25/08/2025 |
| LIMA SERVICES | NETTOYAGE SALLE LAURENTIA ET UNGERER JUILLET 2025 | 424,12 | 25/08/2025 |
| LA ROUTE DES VI | PRESTATION MUSICALE ET CIRCASSIENNE | 2000 | 25/08/2025 |
| BON COIN RESTAU | BONS BOISSONS ET CASSE-CROUTES - FESTIVITES DU 12 JUILLET | 783,6 | 25/08/2025 |
| MISTRAL-01 | LICENCE OFFICE 365 BUSINESS STANDARD | 687,96 | 25/08/2025 |
| MISTRAL-01 | SOLUTION SURVEILLANCE FLEX ANTISPAM JUILLET 2025 | 834 | 25/08/2025 |
| BNP PARIBAS | LOCATION EZ GED DU 01/09/2025 AU 30/11/2025 | 552 | 25/08/2025 |
| DOCAPOST FAST* | ABONNEMENT ANNUEL PARAPHEUR BUREAUTIQUE FAST | 120,5 | 25/08/2025 |
| ALSACE MIC | RENOUVELLEMENT 2 LICENCES SMART - ECOLE ARC-EN-CIEL | 102,96 | 25/08/2025 |
| IMPRIMERIE MOSE | PAPIER A ENTETE | 326,4 | 25/08/2025 |
| AMAZON BUSINESS | PAPIERS COULEUR IVOIRE ET CANARI | 17,58 | 25/08/2025 |
| AMAZON BUSINESS | FEUILLE DE CARTON COLORE | 16,58 | 25/08/2025 |

| Tiers | Objet | Montant_TTC | Emission |
|-----------------|---|-------------|------------|
| AMAZON BUSINESS | AGENDA SPIRALE | 20,66 | 25/08/2025 |
| AMAZON BUSINESS | LIVRE D'OR MARIAGE | 79,97 | 25/08/2025 |
| AMAZON BUSINESS | PAPIERS | 47,99 | 25/08/2025 |
| AMAZON BUSINESS | PORTE-REVUES | 63,47 | 25/08/2025 |
| AMAZON BUSINESS | ETIQUETTES | 15,83 | 25/08/2025 |
| AMAZON BUSINESS | CALENDRIER DE BANQUE BLEU | 5,44 | 25/08/2025 |
| AMAZON BUSINESS | FEUILLES CARTONNEES BLANCHE - SERVICE RH | 28,41 | 25/08/2025 |
| AMAZON BUSINESS | FEUILLES CARTONNEES ROSE - SERVICE RH | 16,77 | 25/08/2025 |
| AMAZON BUSINESS | FEUILLES CARTONNEES VERT ET BLEU - SERVICE RH | 61,48 | 25/08/2025 |
| AMAZON BUSINESS | CAHIERS / INTERCALAIRES /POCHETTE CD / CARNETS A SPIRALE | 76,45 | 25/08/2025 |
| AMAZON BUSINESS | RUBANS ADHESIFS /POCHETTES PERFOREES | 24,62 | 25/08/2025 |
| AMAZON BUSINESS | INTERCALAIRES EN CARTON | 40,66 | 25/08/2025 |
| AMAZON BUSINESS | AGENDA / REPERTOIRE / CHEMISE A RABATS | 73,43 | 25/08/2025 |
| FERTAL | PERCHE TELESCOPIQUE - POLE MEDICAL LOGELBACH | 55,64 | 28/08/2025 |
| LOCAM | LOCATION 1 DAE PATRIOT CONNECT POLE MEDICAL LOGELBACH | 223,2 | 28/08/2025 |
| LOCAM | LOCATION 1 DAE PATRIOT CONNECT POLE MEDICAL WINTZENHEIM | 223,2 | 28/08/2025 |
| ROYER 68 AUTOCA | TRANSPORT COLO ARDECHE ETE 2025 - ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS | 3450 | 28/08/2025 |
| ROYER 68 AUTOCA | TRANSPORTS SORTIES ETE 2025 - ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS | 2705 | 28/08/2025 |
| CASTORAMA | BARRE DE SEUIL- BUREAU SECRETARIAT DU MAIRE | 22,9 | 28/08/2025 |
| BUREAU VALLEE | CORBEILLES METAL | 44,94 | 28/08/2025 |
| ALTER EGO | 12 CARTOUCHES GAZ EVOPURE POUR FONTAINE | 590,4 | 28/08/2025 |
| SYND INT DECHET | ENLEVEMENT DECHETS VORIE JUILLET 2025 | 384,93 | 28/08/2025 |
| COLMARIENN | CURAGE DE LA STATION DE RELEVAGE ARTHUSS AOUT 2025 | 143,1 | 28/08/2025 |
| IMS SERVICES | CONTRAT DE MAINTENANCE SIGNALISATION LUMINEUSE | 620,4 | 28/08/2025 |
| EGLINSDOER | RACCORD STORE BOUCHON ET CHAINE ALU - ESPACES VERTS | 16,61 | 28/08/2025 |
| EGLINSDOER | TUYAU JAUNE / RACCORD RAPIDE - ECOLE DAME BLANCHE | 69,83 | 28/08/2025 |
| HORMALYS | SECATEUR / LAME SCIE / SCIE PLIABLE - ESPACES VERTS | 265,27 | 28/08/2025 |
| SANISITT | RACCORD FLEX-SEAL / TAMPON DE REDUCTION - ECOLE DAME BLANCHE | 103,38 | 28/08/2025 |
| SANISITT | COLLE PVC GEL / MANCHON / COUDE PVC - ECOLE DAME BLANCHE | 121,16 | 28/08/2025 |
| FERTAL | TAPIS - ECOLE LES CEDRES | 260,88 | 28/08/2025 |
| TP SERVICE | REEMPLACEMENT RIDELLE ARRIERE ET ARTICULATIONS - RENAULT MASTER | 1520,86 | 28/08/2025 |
| TP SERVICE | DEPANNAGE ET REPARATION CAMION BENNE | 1929,52 | 28/08/2025 |
| TP SERVICE-01 | REPARATION D'UN PNEU - KANGOO | 39,02 | 28/08/2025 |
| TP SERVICE-01 | REEMPLACEMENT DU FEU ARRIERE DROIT - RENAULT | 268,62 | 28/08/2025 |
| TP SERVICE-01 | REPARATION RENAULT | 3716,15 | 28/08/2025 |
| TP SERVICE-01 | PIECES POUR EPAREUSE | 524,78 | 28/08/2025 |
| TP SERVICE-01 | LOCATION MINI PELLE CHANTIER ECOLE DAME BLANCHE | 496,58 | 28/08/2025 |
| TP SERVICE-01 | LOCATION MINI PELLE CHANTIER RUE HERZOG | 245,62 | 28/08/2025 |
| TP SERVICE-01 | REPARATION TRACTEUR JOHN DEERE | 2352,34 | 28/08/2025 |
| TP SERVICE-01 | REPARATION NACELLE | 1009,37 | 28/08/2025 |
| TP SERVICE-01 | REPARATION DE LA ROUE ARRIERE DROITE - TRACTEUR JOHN DEERE | 214,38 | 28/08/2025 |
| LOCAM | LOCATION 5 DAE PATRIOT CONNECT DIVERS BATIMENTS | 1116 | 28/08/2025 |
| HEINRICH C | JOINT EN ELASTOMERE | 261,58 | 28/08/2025 |
| SOGELINK | FORFAIT DECOUVERTE COLLECTIVITES - SERVICE TECHNIQUE | 84,24 | 28/08/2025 |
| SOGELINK | FORFAIT DECOUVERTE COLLECTIVITES SOLUTION DICT.FR | 61,56 | 28/08/2025 |
| DISTEL | VERIFICATION ET MAINTENANCE PERIODIQUE D'ECHELLES | 214,56 | 28/08/2025 |
| BERNER | RUBAN DE MASQUAGE | 247,72 | 28/08/2025 |

| Tiers | Objet | Montant_TTC | Emission |
|-----------------|--|-------------|------------|
| BATIBOIS | PANNEAU / BANDE DE CHANT - ECOLE MATERNELLE ARC-EN-CIEL | 506,71 | 28/08/2025 |
| BEREST RHIN RHO | CREATION D'UN TROTTOIR ENTRE LE SITE GEDIMAT 'ENTREE COMMUNE | 1680 | 28/08/2025 |
| BLEGER JUS | MASQUES ANTI-POUSSIÈRE | 31,26 | 28/08/2025 |
| BLEGER JUS | TUBES DE RACCORDEMENT DE CANALISATION - ECOLE DAME BLANCHE | 31,54 | 28/08/2025 |
| MATHIEU FAYAT | FILTRE DE GRILLE CUVE INOX POUR BALAYEUSE | 194 | 28/08/2025 |
| GRAND EST AUTOM | REVISION PEUGEOT PARTNER | 454 | 28/08/2025 |
| ORONA EST | MAINTENANCE ASCENSEUR POLE SPORTIF 2EME TRIMESTRE 2025 | 334,84 | 28/08/2025 |
| ORONA EST | MAINTENANCE ASCENSEUR PERISCOLAIRE CENTRE | 360 | 28/08/2025 |
| WINTZEDIS | 7 BOUTEILLES DE GAZ POUR DESHERBAGE | 230,3 | 28/08/2025 |
| BEST OF SANTE | MAINTENANCE 3 DEFIBRILLATEURS ARTHUSS POLE SPORTIF SQUARE HER | 384 | 28/08/2025 |
| AIR LIQ 01 | LOCATION BOUTEILLES DE GAZ ATELIERS | 20,78 | 28/08/2025 |
| WILLY LEISSNER | AMPOULES ECLAIRAGE PUBLIC | 417,74 | 28/08/2025 |
| WILLY LEISSNER | ECLAIRAGE POUR PORTAIL - ECOLE MATERNELLE ARC-EN-CIEL | 58,54 | 28/08/2025 |
| WILLY LEISSNER | REPLACEMENT DE L'ECLAIRAGE DE SECURITE - HALLE DES FETES | 421,39 | 28/08/2025 |
| WILLY LEISSNER | CABLE RIGIDE D'ALIMENTATION | 58,84 | 28/08/2025 |
| WILLY LEISSNER | DALLE LED | 90,1 | 28/08/2025 |
| WILLY LEISSNER | DOUILLE DE CHANTIER AVEC COIFFE- ECOLE LES CEDRES | 42,59 | 28/08/2025 |
| WILLY LEISSNER | DALLE LED - ECOLE LES CEDRES | 649,92 | 28/08/2025 |
| WILLY LEISSNER | CABLE TELEPHONIQUE / PACK AUDIO INTERPHONE ENCASTRE | 465,92 | 28/08/2025 |
| WILLY LEISSNER | DISJONCTEUR DIFFERENTIEL / GEL ISOLANT - CRECHE POM' DE REINETTE | 348,91 | 28/08/2025 |
| WILLY LEISSNER | ECLAIRAGE BAES D'EVACUATION / DALLE LED / DETECTEUR MOUVEMENT | 2050,94 | 28/08/2025 |
| WILLY LEISSNER | ECLAIRAGE BAES D'AMBiance - SALLE LAURENTIA | 516,86 | 28/08/2025 |
| WILLY LEISSNER | PILES - DIVERS BATIMENTS | 4,42 | 28/08/2025 |
| MICHEL ETS GUNS | REPLACEMENT DES COUTEAUX TAILLE HAIE / DIVERSES FOURNITURES | 349,39 | 28/08/2025 |
| ARBOREST | ABATTAGE / EBRANCHAGE / NUMEROTATION | 2856,48 | 29/08/2025 |
| DISCHGANG | CHABLIS / CABLAGE - FORET COMMUNALE | 2065,71 | 29/08/2025 |
| POULAILLON | MINI VIENNOISERIES REUNION GENDARMERIE | 17,5 | 29/08/2025 |
| LAEMMEL PASCAL | FABRICATION ET POSE D'UN PORTAIL 2 BATTANTS | 3292,8 | 29/08/2025 |
| TIGER TAILOR | GILETS PARE-BALLES ET ACCESSOIRS POUR POLICE MUNICPALE | 857,77 | 03/09/2025 |
| PETIT WINTZ | REPAS CONCERT LE 07/05/2025 | 59,1 | 05/09/2025 |
| PETIT WINTZ | BONS BOISSONS ET CASSE-CROUTES - FESTIVITES DU 12 JUILLET | 75,3 | 05/09/2025 |
| E.I. GRAVURE | GRAVURE SUR MEDAILLE - JUMELAGE PONT DU CASSE | 32,4 | 05/09/2025 |
| ADELYA | SACS POUBELLE 130L | 508,9 | 05/09/2025 |
| JDS - JOURNAL D | JDS : INSERTIONS PUBLICITAIRES 2025 | 572,4 | 05/09/2025 |
| EURE FILMS ADHE | FILMS COUVERTURE DES LIVRES RELAIS LECTURE | 566,57 | 05/09/2025 |
| BUREAU VALLEE | INTERCALAIRES | 11,94 | 05/09/2025 |
| AMAZON BUSINESS | 20 BOITES A ARCHIVES | 29,04 | 05/09/2025 |
| AMAZON BUSINESS | 10 BOITES A ARCHIVES | 34 | 05/09/2025 |
| WINTZEDIS | 9 MALLE A LIVRES - RELAIS LECTURE WINTZENHEIM | 104,7 | 05/09/2025 |
| CAVES DU CHALET | EAU / JUS DE FRUIT | 740,53 | 05/09/2025 |
| MISTRAL-01 | SOLUTION SURVEILLANCE FLEX ANTISPAM AOUT 2025 | 817,2 | 09/09/2025 |
| FAC-SIMILE ALSA | FORFAIT IMPRIMANTE CANON 1ER ETAGE POUR ARRETES | 213,31 | 09/09/2025 |
| BATIBOIS | PANNEAU MELAMINE / BANDE DE CHANT - POLE MEDICAL LOGELBACH | 411,58 | 10/09/2025 |
| SANISITT | FLEXIBLE SANITAIRE / COUDE / MANCHON - POLE MEDICAL LOGELBACH | 67,25 | 10/09/2025 |
| TEREVA | VASQUE / BONDE LAVABO / SIPHON - POLE MEDICAL LOGELBACH | 97,28 | 10/09/2025 |
| FOUSSIER | PIED PLASTIQUE / POIGNEE COURBE / CLIP-TOP - POLE MEDICAL LOG | 112,78 | 10/09/2025 |
| TEREVA | MITIGEUR LAVABO - POLE MEDICAL LOGELBACH | 71,34 | 10/09/2025 |

| Tiers | Objet | Montant_TTC | Emission |
|-----------------|--|-------------|------------|
| MANUTAN COLLECT | 4 TABLES - BANC - ECOLE MATERNELLE LES NENUPHARS | 2581,2 | 10/09/2025 |
| SATD EQUIP | 2 BUTS REPLIABLES POUR GYMNASIUM UNGERER - ESPACE ARTHUSS | 4201,2 | 10/09/2025 |
| PONTIGGIA | AMENAGEMENT DE L'IMPASSE RUE DU RAISIN | 16962,6 | 10/09/2025 |
| A2L EQUIPEMENTS | PATERES - ECOLE LES CEDRES | 946,32 | 10/09/2025 |
| HERTZOG REVETEM | FOURNITURE ET POSE DE REVETEMENT DE SOL RDC ECOLE LES CEDRES | 14799,95 | 10/09/2025 |
| BATIBOIS | PANNEAU MEUBLE RECEVEUR DOUCHE - ECOLE LES NENUPHARS | 54 | 10/09/2025 |
| BATIBOIS | PATTEX SPECIALE HAUTE TEMPERATURE - DIVERS TRAVAUX MENUISERIE | 67,74 | 10/09/2025 |
| BATIBOIS | PANNEAU STRATIFIE COMPACT / PLAN DE TRAVAIL STRATIFIE HYDROFUGE | 593,04 | 10/09/2025 |
| BATIBOIS | BOIS DE MENUISERIE - BUREAU | 1466,75 | 10/09/2025 |
| BATIBOIS | PANNEAU MELAMINE / CHANT PLAT SAPIN - BUREAU | 65,08 | 10/09/2025 |
| ACCES EDITION | GUIDE DE L'ENSEIGNANT MATHS EN CE1 - ECOLE DAME BLANCHE | 56 | 10/09/2025 |
| HISLER ALSACE | FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE MATERNELLE ARC-EN-CIEL | 376,58 | 10/09/2025 |
| LIMA SERVICES | NETTOYAGE SALLE UNGERER AOUT 2025 | 141,37 | 10/09/2025 |
| MSP PEINTURE | PEINTURE DES LOCAUX DE L'ESPACE SOLIDARITE - 19 RUE CLEMENCEAU | 5187,97 | 11/09/2025 |
| IMPRIMERIE MOSE | BROCHURES ET AFFICHES PROGRAMMATION CULTURELLE ARTHUSS | 744 | 11/09/2025 |
| WINTZEDIS | PETITS GATEAUX SIGNATURE CONVENTION AST LE 04/09/2025 | 18,7 | 11/09/2025 |
| TP SERVICE-01 | REEMPLACEMENT DE LA PORTE - CITROEN BERLINGO | 671,59 | 11/09/2025 |
| TP SERVICE | ADBLUE | 70,38 | 11/09/2025 |
| TEREVA | RECEVEUR ET BONDE DE DOUCHE - ECOLE LES NENUPHARS | 173,02 | 11/09/2025 |
| SANISITT | ROBINETS TEMPORISES / ROSACE CHROMEE - PERISCOLAIRE LOG | 255,01 | 11/09/2025 |
| SANISITT | COLLE PVC / MANCHON PVC / COUDE - ECOLE LES CEDRES | 121,16 | 11/09/2025 |
| SANISITT | RACCORD / REDUCTION EXTERIEUR EXCENTREE - ECOLE DAME BLANCHE | 103,38 | 11/09/2025 |
| SANISITT | MITIGEUR EVIER / DOUCHE / ROBINET / DOUCHE - 11 RUE DE LA VALLEE | 292,84 | 11/09/2025 |
| SANISITT | SIPHON URINOIR / TETE INTERCHANGEABLE - ECOLE LES CEDRES | 285,66 | 11/09/2025 |
| SANDMASTER | NETTOYAGE AIR DE JEUX - SQUARE DES ANCIENNES ECOLES 2025 | 863,47 | 11/09/2025 |
| RUC COLMAR | LIVRES - ECOLE LES CEDRES | 73,71 | 11/09/2025 |
| PROLIANS SCHMER | SERRURE POUR PORTAIL 9 RUE HERZOG | 66,74 | 11/09/2025 |
| PROLIANS SCHMER | CHEVILLE NYLON | 9,6 | 11/09/2025 |
| PPG DISTRIBUTIO | PEINTURE-LAQUE / BAC ET RECHARGES - ECOLE LES CEDRES | 41,5 | 11/09/2025 |
| PPG DISTRIBUTIO | PEINTURE 5L - BUREAU SECRETARIAT DU MAIRE | 62,58 | 11/09/2025 |
| DIAC LOCATION | LOCATION BATTERIE VOITURE FD-222-FR SEPTEMBRE 2025 | 71,48 | 11/09/2025 |
| MICHEL SAS | ENROBE A FROID | 312,54 | 11/09/2025 |
| MICHEL ETS GUNS | REPARATION TONDEUSE HONDA ET DEBROUSSAILLEUSE | 307,44 | 11/09/2025 |
| LRT LES RECYCLE | DEBLAIS TERREUX / CONCASSE - ECOLE LES CEDRES | 185,9 | 11/09/2025 |
| KONE | MAINTENANCE ASCENSEUR MAIRIE | 190,9 | 11/09/2025 |
| KONE | MAINTENANCE ASCENSEUR ARTHUSS | 408,66 | 11/09/2025 |
| FOUSSIER | SCIE SAUTEUSE - MENUISERIE | 205,03 | 11/09/2025 |
| FOUSSIER | ENSEMBLE SERRURE PORTAIL - 9 RUE HERZOG | 36,72 | 11/09/2025 |
| FOUSSIER | ROULETTES POUR REFRIGERATEUR - HALLE DES FETES | 30,86 | 11/09/2025 |
| FOUSSIER | BARILLET INTERCHANGEABLE - PARC LA FORGE | 14,81 | 11/09/2025 |
| FOUSSIER | POIGNEE COURBE - ECOLE MATERNELLE ARC-EN-CIEL | 23,71 | 11/09/2025 |
| FOUSSIER | CADENAS / CULINDRES - CLUB HOUSE | 195,88 | 11/09/2025 |
| FOUSSIER | GILET JAUNE - VOIRIE | 31,2 | 11/09/2025 |
| FOUSSIER | TOURNEVIS FENTE / SANGLE D'ARRIMAGE - ATELIERS MINICIPAUX | 14,63 | 11/09/2025 |
| FOUSSIER | PLATEAU ANTI-DERAPANT - ATELIERS MUNICIPAUX | 46,8 | 11/09/2025 |
| FOUSSIER | PORTE-CINTRES TELESCOPIQUE MAIRIE | 33,62 | 11/09/2025 |
| FOUSSIER | CORNIERE ALUMINIUM - ECOLE LES CEDRES | 17,56 | 11/09/2025 |

| Tiers | Objet | Montant_TTC | Emission |
|---------------|--|-------------|------------|
| FOUSSIER | CLE DE PASSE GENERAL - DIVERS BATIMENTS | 87,12 | 11/09/2025 |
| FOUSSIER | CHARNIERES POUR PORTE EN APPLIQUE - ECOLE LES NENUPHARS | 69,31 | 11/09/2025 |
| FOUSSIER | BATTERIE 18V | 89,62 | 11/09/2025 |
| FOUSSIER | POIGNEE - BUREAU SECRETARIAT DU MAIRE | 97,15 | 11/09/2025 |
| FOUSSIER | EMBASE CLIPTOP - BUREAU SECRETARIAT DU MAIRE | 35,52 | 11/09/2025 |
| EGLINSDOER | RACCORD LAITON / TUYAU EAU CHAUDE - ATELIERS MUNICIPAUX | 73,73 | 11/09/2025 |
| BUREAU VALLEE | PLAQUE SIGNALTIQUE DE PORTE - ECOLE LES CEDRES | 9,09 | 11/09/2025 |
| BLEGER JUS | DALLE GAZON BETON GRIS - ECOLE LES CEDRES | 179,02 | 11/09/2025 |
| BLEGER JUS | BETON / CIMENT / DALLE BETON / - ECOLE LES CEDRES | 547,57 | 11/09/2025 |
| BLEGER JUS | GOUTTIERE ZINC / COUDE 2 PIECES / TUYAU DE DESCENTE - POMPIERS | 266,69 | 11/09/2025 |
| BLEGER JUS | CIMENT / MORTIER MONTAGE - VOIRIE | 38,83 | 11/09/2025 |
| HISLER ALSACE | TAPIS ET TABLEAU - ECOLE MATERNELLE ARC-EN-CIEL | 425,3 | 16/09/2025 |
| HYDRAUFLEX | FLEXIBLE POMPIERS | 27,2 | 16/09/2025 |

Locations de salles :

SALLE LAURENTIA

28 et 29/06/2025 : Spectacle des Copains d'abord - Location pour un montant de 400 euros
30/06/2025 : Théâtre MJC Cheval Blanc - Location pour un montant de 300 euros
06/09/2025 : Fête de famille - Location pour un montant 400 euros
08/09/2025 : Don de sang - Location gratuite

SALLE UNGERER

28/06/2025 : Fête de famille - Location pour un montant de 300 euros
07/07/2025 : Obsèques - Location pour un montant de 150 euros
09/07/2025 : Obsèques - Location pour un montant de 150 euros
25/08/2025 : Obsèques - Location pour un montant de 150 euros
06/09/2025 : Fête de famille - Location pour un montant de 150 euros
24/09/2025 : AG Résidence Bellerive - Location pour un montant de 250 euros

HALLE DES FETES

28 et 29/06/2025 : Festival 2A2M - Location pour un montant de 125 euros
06/07/2025 : Association d'Airsoft - Location pour un montant de 250 euros
07/09/2025 : Marché aux puces du Tarot club - Location pour un montant de 250 euros
13 et 14/09/2025 : Bourse aux vêtements du Hand Ball club - Location pour un montant de 125 euros

CLUB HOUSE SAINT GILLES

27/06/2025 : Fête de famille - Location pour un montant de 250 euros
02/07/2025 : Fête de famille - Location pour un montant de 250 euros
18/07/2025 : Fête de famille - Location pour un montant de 250 euros
02/08/2025 : Fête de famille - Location pour un montant de 200 euros
09/08/2025 : Fête de famille - Location pour un montant de 200 euros
16/08/2025 : Fête de famille - Location pour un montant de 250 euros
24/08/2025 : Fête de famille - Location pour un montant de 200 euros

CHALET APP

28/06/2025 : Fête de famille - Location pour un montant de 250 euros
05/07/2025 : Fête de famille - Location pour un montant de 250 euros
08/07/2025 : Fête de famille - Location pour un montant de 250 euros
19/07/2025 : Fête de famille - Location pour un montant de 200 euros

4. Création des régies comptables : aucune décision

5. Délivrances des concessions dans les cimetières :

Ancien cimetière de Logelbach :

02/09/2025 : Renouvellement de la concession Section Y – Tombe 36 pour une durée de 15 ans pour un montant de 250€.
04/08/2025 : Renouvellement de la concession Section W – Tombe 26 pour une durée de 30 ans pour un montant de 1300€.

Ancien cimetière de Wintzenheim :

05/08/2025 : Renouvellement de la concession Section A – Tombe 116 pour une durée de 15 ans pour un montant de 250€.
24/06/2025 : Renouvellement de la concession Section C – Tombe 94 pour une durée de 15 ans pour un montant de 650€.
31/07/2025 : Renouvellement de la concession Section F – Tombe 145 pour une durée de 30 ans pour un montant de 1300€.
22/06/2025 : Renouvellement de la concession Section E – Tombe 96 pour une durée de 30 ans pour un montant de 500€.

Nouveau cimetière de Logelbach :

14/08/2025 : Achat de la concession Section C – Tombe 17 pour une durée de 15 ans pour un montant de 250€.

Espace cinéraire de Wintzenheim :

04/07/2025 : Achat du columbarium F – Case 13 pour une durée de 30 ans pour un montant de 1400€.
01/08/2025 : Achat du columbarium D – Case 2 pour une durée de 15 ans pour un montant de 700€.

6. Dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges : aucune décision

7. Aliénations de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : aucune décision

8. Frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts :

WEIBEL Commissaire de justice- Frais de justice 163,35€ - 19/06/2025
ADVEN honoraires d'avocat pour expulsion d'un locataire – 2592 € - 23/06/2025
SELARL PG honoraires postulation dossier Expulsion locataire – 600 € 26/06/2025
ADVEN honoraires d'avocat pour licenciement –16/07/2025 – 648 € - 05/09/2025
WEIBEL Commissaire de justice- Frais de signification acte en résiliation expulsion locataire -147,16 € - 16/07/2025
ADVEN honoraires d'avocat pour expulsion d'un locataire – 1728 € - 11/09/2025

9. Reprises d'alignement : aucune décision

10. Actions en justice ou de la défense de la commune : aucune décision.

11. Règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000€ : aucune décision

12. Réalisation des lignes de trésorerie jusqu'à 500.000 € : aucune décision

13. Renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre : aucune décision

DEMANDE DE DEBAT A HUIS CLOS

Christelle OHRESSER : Nous quatre, de l'équipe de Wintzen'aime, pour vous, avec vous, ont souhaité avoir un point à huis clos.

Christelle OHRESSER, ainsi que Claude KLINGER ZIND, Dominique CHERY et Jean-Marie MULLER, conseillers municipaux, demandent un débat à huis clos.

Monsieur le Maire : Je rappelle l'article 14 du règlement du conseil municipal sur le huis clos.

Article 14 : Séance à huis clos

Article L. 2121-18 alinéa 2 CGCT : Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du Maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

La décision de tenir une séance à huis clos est prise par un vote public du conseil municipal.

Lorsqu'il est décidé que le conseil municipal se réunit à huis clos, le public ainsi que les représentants de la presse doivent se retirer.

Moi, je ne souhaite pas un huis clos.

Ludovic CAMPITELLI : Pourquoi demandent-ils le huis clos ?

Christelle OHRESSER : C'est l'objet même du huis clos.

Ludovic CAMPITELLI : D'accord, j'ai compris.

Monsieur le MAIRE : Donc, je vais faire voter.

Quatre membre du conseil municipal ayant demandé un huis clos, **il est procédé au vote public**.

25 voix contre : Daniel LEROY, Lucette SPINHIRNY, Denis ARNDT, Patrice DUSSEL, Dominique SCHAFFHAUSER (pouvoir de Geneviève SCHOFF), Dominique HEROLD, Carine NAGL (pouvoir de Nathalie PEREZ), Ludovic CAMPITELLI, Marie-Jeanne BASSO, Isabel FREUDENREICH, Luca BASSO (pouvoir de Clara BEAUFRAUD), Sébastien LIGIBEL, Mireille WEISS (pouvoir de Corinne BUEB), Emmanuel AQUINO, Benoît FREYBURGER, Jean-Marc KEMPF, Sandrine MEYER, Alexis STRUSS, Danièle ARNOLD, Daniel OUGIER

4 voix pour : Claude KLINGER ZIND, Christelle OHRESSER, Dominique CHERY, Jean-Marie MULLER

La demande de séance à huis clos est refusée.

Christelle OHRESSER : Donc, nous avons validé la charte de l'élu local, notamment l'article 2 qui indique : dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier. Dans les dépenses qui nous ont été transmises, nous avons plus de 8.000 euros qui ont été dépensés pour l'exclusion d'un locataire. Donc, ces 8.000 euros, c'est entre juin 2025 et aujourd'hui septembre 2025.

Pouvons-nous avoir des explications ?

Monsieur le MAIRE : Je ne peux pas vous donner d'explications puisque c'est en instruction. Vous le savez aussi bien que moi, quand il y a un dossier qui est en instruction, on se doit de garder le secret et en fait, même, puisque vous nous avez posé la question, parce que je sais que vous êtes procédurière, nous, on a fait faire la réponse par un avocat.

Comme ça, on s'est dit, au moins, on ne pourra pas nous dire qu'on dit n'importe quoi.

Pas d'autres questions ?

Ludovic CAMPITELLI : Monsieur le Maire, j'aimerais réagir à un bref instant sur une publication du 2 juillet du groupe Wintzen'aime, pour vous, avec vous. Je cite : « petite sortie en Conseil municipal réduit pour le sentier du vallon d'Aspach au départ de la maison forestière.

Annoncée à 17h30, elle a été sûrement déplacée à 18h30 en raison de la canicule, mais en oubliant de nous informer ».

Donc, on a été réécouté le conseil municipal et à aucun moment je n'ai parlé de 17h30. Voilà.

Je pense que vous l'avez écouté aussi. A aucun moment je n'ai voulu squeezer qui que ce soit.

Christelle OHRESSER : On a mal compris. Vous auriez pu avoir une invitation.

Ludovic CAMPITELLI : Il n'y a eu aucune autre invitation officielle, version papier ou mail. Je l'ai annoncé au conseil municipal qui précédait la visite. Voilà. C'est tout Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci pour ces précisions. Voilà. Je lève la séance du conseil municipal. Je vous souhaite une bonne fin de soirée, merci.